



COMPTES PUBLICS 2011-2012

ÉTATS FINANCIERS

CONSOLIDÉS ET INDICATEURS FINANCIERS Section I



Northwest
Territories

**COMPTES PUBLICS
DU
GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012**

**SECTION I
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

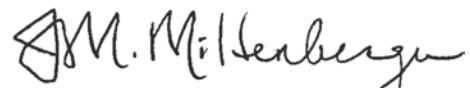
M. J. Michael Miltenberger

Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

**M. GEORGE L. TUCCARO
COMMISSAIRE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

J'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en conformité avec les articles 27 à 31 de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada), L.R.C. 1985, ch. N-27, et les articles 72 à 74 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.TNO 1988, ch. F-4, de l'exercice terminé le 31 mars 2012.



Le ministre des Finances,
M. J. Michael Miltenberger

30 novembre 2012

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

**Comptes publics du
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**

Table des matières

	Page
SECTION I	
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE	7
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	9
État consolidé de la situation financière	11
État consolidé de la variation de la dette nette	12
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	13
État consolidé des flux de trésorerie	14
Notes afférentes aux états financiers consolidés	15
Tableau A – Tableau consolidé des immobilisations corporelles	41
Tableau B – Tableau consolidé des informations par secteur	42

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La préparation des états financiers consolidés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, tout comme l'information financière qui s'y rapporte contenue dans les Comptes publics, est la responsabilité du gouvernement par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général.

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour le secteur public. Là où les PCGR permettent différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées. Quand cela était nécessaire, elle a utilisé les meilleures estimations et son jugement pour produire les états financiers.

Le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général, en tenant des systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Ces systèmes sont constamment améliorés et modifiés afin de présenter en temps voulu une information exacte, de protéger et de contrôler les actifs du gouvernement et de veiller à ce que toutes les opérations soient conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le vérificateur général du Canada effectue chaque année une vérification des états financiers consolidés en vue d'exprimer une opinion à savoir si les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, de la variation de la dette financière nette, des résultats des activités et des flux de trésorerie du gouvernement pour l'exercice. Au cours de sa vérification, le vérificateur général examine également les opérations dont il a connaissance dans le but de s'assurer qu'elles ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux pouvoirs conférés par la loi au gouvernement et aux organismes compris dans le périmètre de consolidation.

Le contrôleur général,
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest



Warren St. Germaine

30 novembre 2012

Cette page a été laissée vierge intentionnellement



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2012, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, je déclare qu'à mon avis les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les états financiers consolidés sont conformes à ces derniers. En outre, les opérations du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et des organismes énumérés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux pouvoirs conférés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest par la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* et ses règlements, la *Loi sur la gestion des finances publiques des Territoires du Nord-Ouest* et ses règlements ainsi qu'aux pouvoirs expressément décrits à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Le vérificateur général du Canada,



Michael Ferguson, FCA

Le 30 novembre 2012
Vancouver, Canada

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012 Réel \$	2011 Réel \$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (<i>note 3</i>)	67 775	117 533
Placements de portefeuille (<i>note 4</i>)	54 725	74 403
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada (<i>note 13</i>)	28 850	51 753
Créances (<i>note 6</i>)	75 075	63 335
Stocks destinés à la revente (<i>note 7</i>)	31 490	27 569
Prêts (<i>note 8</i>)	62 689	95 027
Participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (<i>note 9</i>)	104 067	100 836
	424 671	530 456
Passifs		
Emprunts à court terme (<i>note 10</i>)	134 941	-
Créditeurs et charges à payer (<i>note 11</i>)	257 711	257 899
Revenus reportés (<i>note 12</i>)	76 762	87 553
Somme à payer au gouvernement du Canada (<i>note 13</i>)	131 917	162 935
Obligations découlant des contrats de location-acquisition (<i>note 14</i>)	7 482	9 485
Dette à long terme (<i>note 15</i>)	198 123	324 671
Passif au titre des régimes de retraite (<i>note 16</i>)	24 127	21 695
Passif au titre des autres avantages sociaux futurs (<i>note 17</i>)	51 480	48 640
	882 543	912 878
Dette nette	(457 872)	(382 422)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (<i>tableau A</i>)	1 600 389	1 514 721
Stocks détenus pour utilisation (<i>note 7</i>)	3 040	2 209
Charges payées d'avance	6 079	10 746
	1 609 508	1 527 676
Excédent accumulé	1 151 636	1 145 254

Engagements et éventualités (*notes 20 et 21*)

Approuvé par :

J.M. Miltenberger



Le ministre des Finances
J. Michael Miltenberger

Le contrôleur général
Warren St. Germaine

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2012	2011
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Dette nette au début de l'exercice	(382 422)	(382 422)	(228 538)
Éléments ayant un effet sur la dette nette :			
Excédent de l'exercice (déficit)	(4 776)	6 382	(2 368)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(178 598)	(185 162)	(292 427)
Cession d'immobilisations corporelles	-	3 418	3 860
Amortissement des immobilisations corporelles	86 570	83 215	82 292
Apports de capital reportés reçus	-	33 063	71 879
Amortissement des apports de capital reportés	(14 699)	(20 202)	(18 350)
Augmentation des stocks détenus pour utilisation	-	(831)	(115)
Diminution des charges payées d'avance	-	4 667	1 345
Augmentation de la dette nette	(111 503)	(75 450)	(153 884)
Dette nette à la fin de l'exercice	(493 925)	(457 872)	(382 422)

Les notes afférentes et les tableaux A et B font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012 Budget \$	2012 Réel \$	2011 Réel \$
Revenus			
Subvention du gouvernement du Canada	996 143	996 143	919 872
Paiements de transfert	116 136	125 958	133 088
	1 112 279	1 122 101	1 052 960
Impôts et taxes et revenus généraux			
Impôts des sociétés et des particuliers	87 471	95 166	119 786
Autres impôts et taxes	104 369	114 150	107 158
Revenus généraux	65 298	63 981	60 211
Revenus provenant des placements de portefeuille	2 787	2 079	2 501
Ventes	25 959	78 468	73 995
Recouvrements et amortissement des apports de capital	61 036	52 179	53 837
	346 920	406 023	417 488
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs	3 000	8 127	7 933
	1 462 199	1 536 251	1 478 381
Charges (note 22)			
Environnement et développement économique	125 030	135 879	129 009
Infrastructures	324 992	360 398	363 941
Éducation	317 972	320 178	301 619
Santé, services sociaux et habitation	475 751	462 392	451 228
Justice	106 206	106 171	100 993
Administration générale	104 719	128 608	119 382
Assemblée législative et bureaux créés par une loi	19 666	19 474	17 348
	1 474 336	1 533 100	1 483 520
Excédent de fonctionnement de l'exercice (déficit)	(12 137)	3 151	(5 139)
Bénéfice net provenant de la participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (note 9)	7 361	3 231	2 771
Projets pour le compte de tiers			
Charges	(56 754)	(67 825)	(64 787)
Recouvrements	56 754	67 825	64 787
Excédent de l'exercice (déficit)	(4 776)	6 382	(2 368)
Excédent accumulé au début de l'exercice		1 145 254	1 147 622
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	1 151 636	1 145 254	

Les notes afférentes et les tableaux A et B font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012 Réel \$	2011 Réel \$
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) annuel	6 382	(2 368)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Provision pour moins-value	2 473	4 583
Amortissement	83 215	82 292
Bénéfice net provenant de la participation dans la Société d'hydro des TNO	(3 231)	(2 771)
	88 839	81 736
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie :		
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (à payer au gouvernement du Canada)	(8 115)	36 410
Augmentation des créances	(15 952)	(1 808)
Augmentation des stocks destinés à la vente	(3 921)	(572)
Diminution des crébiteurs	(188)	(6 060)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(10 791)	3 211
Augmentation des retraites	2 432	553
Augmentation des avantages sociaux futurs	2 840	3 303
Augmentation des stocks détenus pour utilisation	(831)	(115)
Diminution des charges payées d'avance	4 667	1 347
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	58 980	118 005
Activités d'investissement		
Cession (acquisition) de placements de portefeuille	19 678	(13 730)
Encaissements de prêts	43 342	28 588
Décaissements de prêts	(9 265)	(14 144)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	53 755	714
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(185 162)	(292 429)
Augmentation des apports de capital reportés	33 063	71 879
Amortissement des apports de capital	(20 202)	(18 350)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	3 418	3 860
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(168 883)	(235 040)
Activités de financement		
Produits de financement à court terme	134 941	-
Remboursement au titre d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	(2 003)	(2 688)
Produits de financement à long terme	5 676	3 300
Remboursement au titre du financement à long terme	(132 224)	(17 812)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	6 390	(17 200)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(49 758)	(133 521)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	117 533	251 054
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice*	67 775	117 533

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie et des placements à court terme.

Les notes afférentes et les tableaux A et B font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

a) Pouvoirs et périmètre comptable

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (le GTNO) mène ses activités en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada). Le GTNO a une assemblée législative élue qui autorise la totalité des décaissements, des avances, des prêts et des placements, à moins que la loi ne le stipule autrement.

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément à la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada) et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* des Territoires du Nord-Ouest. Ils présentent une information sommaire et constituent un moyen pour le GTNO de rendre compte de sa gestion des ressources, des obligations et des activités financières dont il est responsable. La liste ci-dessous donne les organismes qui sont compris dans le périmètre comptable du GTNO, la façon dont ils sont pris en compte dans les états financiers consolidés et la loi habilitante de chacun.

Organismes publics entièrement consolidés :

Loi sur l'éducation

Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta
Commission scolaire francophone de division
Conseil scolaire de division du Deh Cho
Administration scolaire de district de Dettah
Conseil scolaire de division du Sahtu
Conseil scolaire de division du Slave Sud
Administration scolaire confessionnelle publique de district de Yellowknife
Administration scolaire de district no 1 de Yellowknife

Loi sur le Collège Aurora

Collège Aurora

Loi sur l'assurance-hospitalisation et l'administration des services de santé et des services sociaux

Administration des services de santé et des services sociaux de la région de Beaufort-Delta
Administration des services de santé et des services sociaux du Deh Cho
Administration des services de santé et des services sociaux de Fort Smith
Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River
Administration des services de santé et des services sociaux du Sahtu
Administration de santé territoriale Stanton
Administration des services de santé et des services sociaux de Yellowknife

Loi sur l'Agence de services communautaires tlicho

Agence de services communautaires tlicho

Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les droits de la personne

Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les sociétés des Territoires du Nord-Ouest

Fonds de développement des perspectives économiques des Territoires du Nord-Ouest

Loi relative au Conseil sur la condition de la femme

Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest

Entreprise publique consolidée d'après la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation :

Loi sur la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest

Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS (suite)

Tous les organismes compris dans le périmètre comptable du GTNO ont un exercice qui se termine le 31 mars, à l'exception du Collège Aurora et des conseils scolaires de division et administrations scolaires de district, dont l'exercice se termine le 30 juin. Les opérations de ces organismes à caractère éducatif qui ont été effectuées jusqu'au 31 mars 2012 et qui ont une incidence marquée sur la consolidation ont été comptabilisées. Les fonds renouvelables sont intégrés directement aux comptes du GTNO, tandis que les actifs en fiducie administrés par le GTNO pour le compte de tiers (*note 19*) sont exclus du périmètre comptable du GTNO. Les fonds renouvelables sont des unités d'exploitation du GTNO qui effectuent des activités commerciales et qui sont dotées de crédits non définis et permanents pour les dépenses.

b) Budget

Les chiffres du budget consolidé correspondent aux crédits approuvés par l'Assemblée législative, auxquels s'ajoutent les budgets approuvés pour les entités consolidées, modifiés pour éliminer les revenus et les charges réciproques prévus au budget. Ces chiffres constituent le plan financier consolidé initial du GTNO pour l'exercice et ne reflètent pas les crédits supplémentaires.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

a) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada oblige le GTNO à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. En raison de leur nature, ces estimations sont soumises à l'incertitude relative à la mesure. La modification de ces estimations et hypothèses au cours d'exercices ultérieurs pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de préparer les états financiers, le GTNO croit que les estimations et les hypothèses sont raisonnables.

Les principales estimations de la direction concernent les avantages sociaux futurs, le passif environnemental, les éventualités, les revenus à recevoir, les provisions pour moins-value se rapportant aux créances et aux prêts et les charges d'amortissement. D'autres estimations, notamment les paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de même que les revenus provenant des impôts des sociétés et des particuliers, sont fondées sur des estimations du ministère fédéral des Finances et peuvent être modifiées au cours d'exercices ultérieurs.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes des comptes bancaires après déduction des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles et dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours à compter de la date d'acquisition.

c) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont des placements à long terme dans des organisations qui ne font pas partie du périmètre comptable du GTNO et sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Ils prennent normalement la forme d'actions et d'obligations de l'entité émettrice. Quand un placement de portefeuille subit une moins-value qui n'est pas due à un déclin temporaire, le placement est déprécié de manière à constater la perte, et cette dernière est présentée comme une composante du revenu de placement. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les dividendes sont constatés au moment où ils sont déclarés, et les gains et les pertes en capital sont constatés au moment de leur réalisation.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Stocks

Les stocks destinés à la revente comprennent les carburants et les combustibles en vrac, les boissons alcoolisées et les pièces d'artisanat. Les carburants et combustibles sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les boissons alcoolisées sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les autres éléments de stocks, notamment les matériaux de construction et les fournitures, sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et du coût de remplacement net.

e) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette. Les provisions pour moins-value, déterminées au cas par cas, sont établies en fonction des événements passés, des conditions actuelles et de toute conjoncture connue au moment de préparer les états financiers. Afin de rendre compte des circonstances actuelles, les provisions pour moins-value sont ajustées annuellement au moyen de dépréciations et de recouvrements, suivant le cas. Le produit d'intérêts est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice, mais uniquement si le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré.

f) Participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest

La Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (« la Société ») et ses sociétés filiales relèvent du GTNO, vendent des biens et des services au public et peuvent conclure des marchés en leur propre nom et subvenir à leurs besoins sans l'aide du GTNO. Elles sont incluses dans les présents états financiers selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, en vertu de laquelle le GTNO n'indique que sa participation dans la Société et le bénéfice net consolidé de cette dernière. Toute somme à recevoir de la Société ou à payer à la Société est également mentionnée dans les notes afférentes aux présents états financiers.

g) Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les autres actifs non financiers sont comptabilisés comme actifs par le GTNO, car ils peuvent être utilisés pour fournir des services publics au cours d'exercices ultérieurs. En règle générale, ces actifs ne procurent pas de ressources permettant au GTNO de s'acquitter de ses obligations financières, à moins qu'ils ne soient vendus.

h) Immobilisations corporelles et baux

Les immobilisations corporelles sont constituées des bâtiments, des routes, du matériel et d'autres éléments dont la durée de vie va au-delà de l'exercice, dont le coût d'origine dépasse 50 \$, et que l'on prévoit utiliser en permanence pour la prestation des programmes et des services. Les éléments d'actif de ce genre dont le coût est inférieur à 50 \$ sont passés en charges au moment de leur acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (y compris les charges d'intérêts admissibles) ou, si le coût réel n'est pas disponible, au coût de remplacement estimatif converti rétroactivement pour obtenir la valeur à la date de l'achat. Les immobilisations corporelles données par le gouvernement du Canada et à coûts partagés avec ce dernier sont comptabilisées à leur juste valeur de marché, à la réception, et le montant du don ou de la tranche des coûts partagés est présenté comme apport de capital reporté. Cet apport est amorti à titre de revenu selon la même méthode que l'actif correspondant. Les immobilisations, à partir du moment où elles entrent en service, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Terrain	Aucun amortissement
Routes et ponts	40 ans ou moins
Pistes d'atterrissement et aires de trafic	40 ans ou moins
Bâtiments	40 ans ou moins
Traversiers	25 ans ou moins

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

Aqueducs et égouts	15 à 25 ans
Ordinateurs centraux et logiciels	5 à 10 ans
Équipement mobile et lourd	7 à 15 ans
Grand équipement	5 à 15 ans
Équipement médical	5 à 15 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée de vie utile ou de la durée du bail plus l'option de renouvellement

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Immobilisations corporelles et baux (suite)

La durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles est réexaminée périodiquement et modifiée au besoin. La portion non encore amortie d'une immobilisation corporelle peut être répartie sur une période plus longue que la durée de vie utile estimative établie initialement, quand il est possible de démontrer clairement la pertinence d'un tel changement.

Les immobilisations corporelles en construction ou en développement sont comptabilisées comme travaux en cours et ne sont pas amorties avant d'être mises en service. Pour rendre compte des contrats de location-acquisition, un passif et un actif correspondant sont comptabilisés sur la base de la valeur actualisée des paiements exigibles. La valeur actualisée est déterminée au moyen du taux précisé ou du moindre du taux implicite ou du taux d'emprunt du GTNO au moment où l'obligation naît. Les contrats de location-exploitation sont passés en charges. Les immobilisations incorporelles, les œuvres d'art, les trésors historiques et les terres domaniales ne sont pas comptabilisés.

i) Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Tous les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qu'administre le gouvernement du Canada. Les cotisations du GTNO sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus, et elles représentent l'obligation totale du gouvernement au titre du Régime. Le GTNO n'est pas tenu par la loi de verser des cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du Régime.

Les prestations de retraite des députés de l'Assemblée législative et des juges sont comptabilisées selon une méthode actuarielle. Cette méthode permet de déterminer la valeur actualisée des droits futurs et se fonde sur diverses estimations. Quand les données réelles diffèrent des estimations, les ajustements nécessaires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle estimative des années de service des cotisants.

En vertu de leurs conditions d'emploi, les employés du GTNO peuvent avoir droit à des indemnités qui ne sont pas des prestations de retraite, dans les cas de démission, de départ ou de déménagement. Ces indemnités sont fondées sur les années de service des employés et sont payées au moment de la démission, du départ à la retraite ou du décès de l'employé. Le coût prévu de ces indemnités est comptabilisé à mesure que les services sont rendus par les employés. Dans les cas de mises à pied, des indemnités de cessation d'emploi sont également comptabilisées. Le coût des indemnités repose sur les meilleures estimations de la direction, fondées sur les taux de rémunération prévus et les crédits de congés des employés.

j) Engagements et éventualités

La nature des activités du GTNO l'oblige à conclure des marchés qui sont importants par rapport à sa situation financière ou qui auront une incidence marquée sur les montants des charges à venir. Les obligations contractuelles ont trait à des contrats de location-exploitation et à des baux commerciaux et résidentiels ainsi qu'à des projets d'immobilisations. Les obligations contractuelles représentent les obligations qu'un gouvernement a envers d'autres parties et qui s'ajouteront aux passifs lorsque les modalités de ces contrats ou les dispositions de ces ententes seront respectées.

Le passif éventuel du GTNO est constitué d'obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si la survenance de l'événement futur est probable et que ce dernier peut être quantifié, un passif estimatif est comptabilisé. Si la survenance de l'événement futur déterminant est probable, mais que le montant du passif ne peut être estimé d'une façon raisonnable, l'éventualité est une information à fournir. Si la survenance de l'événement futur déterminant ne peut être déterminée, l'éventualité est une information à fournir.

k) Conversion des devises

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les opérations effectuées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes de change sont présentés à l'état des résultats de l'exercice, en fonction des activités qui s'y rattachent.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

l) Projets pour le compte de tiers

Le GTNO réalise des projets pour le compte du gouvernement du Canada, du gouvernement du Nunavut et de tiers. Quand cela est possible, le GTNO reçoit des avances à justifier, et tout solde non dépensé à la fin de l'exercice est comptabilisé comme passif. Des sommes à recouvrer sont comptabilisées quand les charges, dûment permises en vertu du marché pour le projet, excèdent les avances.

m) Subvention du gouvernement du Canada

La subvention du gouvernement du Canada est calculée comme la base de dépenses brutes. Celle-ci est compensée par les revenus admissibles qui correspondent à une moyenne mobile, composée sur trois ans (avec un décalage de deux ans), d'impôts des particuliers et des sociétés, de taxes sur les carburants et les combustibles, de taxe sur le tabac, de cotisations sociales, de revenus provenant du commerce des boissons alcoolisées au taux de taxation national moyen, et d'un bloc de revenus d'autres sources de revenus autonomes. Les taux d'accroissement de la population et la croissance des dépenses des gouvernements provinciaux et des administrations municipales sont des variables utilisées pour déterminer la base de dépenses brutes. Le montant de la subvention est calculé une fois par exercice et n'est pas révisé. Tous les paiements sont versés au GTNO avant la fin de l'exercice.

n) Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme revenus dans l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux paiements de transfert se produisent, pourvu que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et qu'une estimation raisonnable des montants puisse être faite. Les transferts reçus avant que ces critères soient entièrement respectés sont comptabilisés comme des revenus reportés.

o) Impôts et taxes et revenus généraux

Les revenus provenant des impôts sur les bénéfices des sociétés et des impôts sur le revenu des particuliers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Conformément à un accord de perception fiscale, le gouvernement du Canada perçoit les impôts pour le compte du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, prélevés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le gouvernement du Canada remet ces impôts au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest par versements mensuels, en fonction des estimations faites par le ministère fédéral des Finances pour l'année d'imposition, révisées périodiquement jusqu'à ce que les avis de cotisation pour cette même année soient définitivement établis. Les estimations des impôts, déterminées par le gouvernement du Canada, se fondent sur une combinaison des données des avis de cotisation et d'une estimation reposant sur l'hypothèse que les reports d'impôt des années antérieures seront maintenus et qu'ils pourront être modifiés dans le futur. Les écarts entre les estimations actuelles et les montants réels futurs peuvent être importants. Tout écart de la sorte est constaté quand les avis de cotisation sont définitivement établis.

Les taxes sur le carburant et les combustibles, la taxe sur le tabac, les cotisations sociales et l'impôt foncier sont prélevés en vertu de la *Loi de la taxe sur les produits pétroliers*, de la *Loi de la taxe sur le tabac*, de la *Loi de l'impôt sur le salaire* et de la *Loi sur l'évaluation et l'impôt foncier* respectivement. Les revenus fiscaux provenant du commerce des carburants et combustibles et de celui du tabac sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après les déclarations reçues des percepteurs. Les cotisations sociales sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après les revenus de l'exercice précédent. Les impôts fonciers et les taxes scolaires sont établis en fonction des années civiles et sont constatés dans l'exercice au cours duquel il y a eu facturation. Les ajustements découlant de nouvelles cotisations sont comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont déterminés. Tous les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

p) Charges

Les subventions et les contributions sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les événements donnant

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

lieu aux subventions et aux contributions se produisent, pourvu que ces dernières soient autorisées, que les critères d'admissibilité soient respectés et qu'une estimation raisonnable des montants puisse être faite. Toutes les autres charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

q) Passif environnemental

Le passif environnemental est constitué des coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites contaminés. Pour les sites contaminés, un passif et une charge sont comptabilisés selon les meilleures estimations de la direction au moment où la contamination se produit ou au moment où le GTNO est mis au courant de la contamination et est tenu, ou sera vraisemblablement tenu, d'engager de tels coûts. Si la probabilité que le GTNO soit tenu d'engager des coûts ne peut être déterminée, ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

r) Recouvrements de charges d'exercices antérieurs

Les recouvrements de charges d'exercices antérieurs et la contre-passation de charges à payer d'exercices antérieurs sont présentés distinctement des autres revenus à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé. Conformément à *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces recouvrements ne peuvent servir à augmenter le montant affecté par voie de crédit aux charges de l'exercice.

s) Information par secteurs

Le GTNO rend compte des secteurs conformément au principe de reddition des comptes relatifs à ses activités. L'information par secteurs est présentée dans le tableau B. Les secteurs sont déterminés selon la nature des activités d'une entité et de l'obligation de reddition des comptes qu'un groupe d'entités semblables a envers le GTNO.

On considère les ministères du GTNO comme un secteur afin d'illustrer la responsabilisation directe pour ce qui est de la communication de l'information financière et l'établissement du budget entre les ministères, leurs ministres respectifs et l'Assemblée législative. Il n'y a pas de répartitions significatives de produits ou de charges entre les secteurs.

Les entités considérées comme étant des entreprises publiques à des fins de communication de l'information financière sont définies comme un autre secteur puisque la nature de leurs activités est considérablement différente de celle du GTNO et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du GTNO.

Les autres organismes publics au sein de l'entité comptable du GTNO font partie d'un autre secteur. Ces organismes sont généralement associés à un ministère en particulier et ont un rapport hiérarchique officiel envers celui-ci. Par exemple, les administrations des services de santé et des services sociaux ont une obligation de rendre des comptes au ministre de la Santé et des Services sociaux de même qu'aux membres de leurs conseils d'administration respectifs. Les organismes de ce secteur exercent leurs activités sans but lucratif et aident le GTNO à assurer la prestation des programmes et des services et à mener à bien ses priorités.

t) Modifications comptables à venir

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a approuvé en mars 2011 le chapitre SP 3410, Paiements de transfert, qui modifie et remplace la norme existante. La nouvelle norme exige que le gouvernement bénéficiaire constate le transfert à titre de revenu lorsque celui-ci a été autorisé et que le gouvernement bénéficiaire a rempli tous les critères d'admissibilité établis par le gouvernement cédant, sauf dans les cas où le transfert crée un passif pour le gouvernement bénéficiaire. Dans certains cas, il peut exister un passif du fait que les stipulations relatives au transfert orientent l'utilisation des fonds vers des fins particulières. Dans d'autres cas, un passif peut exister du fait que les stipulations relatives au transfert ainsi que les actions et les communications du gouvernement bénéficiaire orientent l'utilisation des fonds vers des fins particulières. Dans les deux cas, on constate un revenu à mesure que le passif est réglé. Les mêmes principes comptables s'appliquent à tous les types de transfert. La nouvelle norme s'applique aux exercices financiers à partir du 1^{er} avril 2012, et peut être appliquée rétroactivement ou prospectivement. Bien que le GTNO n'ait pas encore évalué l'incidence de ce nouveau chapitre, il croit qu'elle pourrait être considérable.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

t) Modifications comptables à venir (suite)

En février 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a approuvé le chapitre 3510, Recettes fiscales. La nouvelle norme s'applique aux exercices financiers à partir du 1^{er} avril 2012, et établit des directives sur la manière de comptabiliser les dégrèvements et les paiements de transfert effectués par l'entremise du système fiscal. Cette nouvelle norme aura pour effet de changer la manière dont le GTNO comptabilise certains éléments, c'est-à-dire qu'il devra dorénavant soit présenter les recettes fiscales sur une base brute, soit constater sur une base nette certains montants qui étaient bruts auparavant. Il n'y aura aucune incidence nette sur le déficit ou le surplus annuel du GTNO.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2012	2011
Trésorerie	\$ 44 359	\$ 111 774
Placements à court terme	23 416	5 759
	67 775	117 533

La trésorerie comprend les placements dans un portefeuille diversifié de titres à court terme de première qualité, productifs de revenus. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, le portefeuille a eu un rendement de 0,001 % à 1,60 % (de 0,001 % à 2,00 % en 2011). Les catégories admissibles de titres, les catégories d'entités émettrices, les limites et les conditions sont approuvées conformément aux lignes directrices du GTNO en matière de placement. Tous les instruments, selon la catégorie de placement, sont cotés R-2 élevé ou plus par le Dominion Bond Rating Service. La diversification des placements s'effectue en limitant leur quote-part de l'ensemble du portefeuille, selon le type de placement, à un maximum de 10 % à 50 %. Il n'y a aucune concentration importante dans un seul placement. Au 31 mars 2012, la durée moyenne des placements était de 53 jours (1 jour en 2011).

4. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2012	2011
Titres négociables (valeur de marché de 55 790 \$; 76 096 \$ en 2011)	\$ 54 606	\$ 74 299
Placements divers	119	104
	54 725	74 403

5. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX ET ACTIFS AFFECTÉS

Les actifs inscrits à des comptes spéciaux et les actifs affectés sont compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et dans les placements de portefeuille.

Actifs inscrits à des comptes spéciaux

En vertu de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants*, les actifs du Fonds des prêts aux étudiants doivent servir à fournir de l'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire qui respectent certains critères d'admissibilité définis dans le règlement d'application.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

5. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX ET ACTIFS AFFECTÉS (suite)

En vertu de la *Loi sur la réduction et la récupération des déchets*, les actifs du Fonds environnemental doivent être utilisés à l'une ou l'autre des fins suivantes :

- a) financer la mise sur pied, l'exploitation et l'évaluation de programmes portant sur la réduction ou la récupération des déchets;
- b) financer des programmes de sensibilisation du public au sujet de la réduction ou de la récupération des déchets;
- c) financer des activités de recherche et de développement en matière de réduction ou de récupération des déchets;
- d) financer l'élimination appropriée des matériaux désignés ou interdits qui constituent des déchets;
- e) couvrir les dépenses reliées au travail du comité consultatif;
- f) couvrir les autres dépenses relatives aux programmes, aux initiatives ou aux activités ayant trait à la réduction ou la récupération des déchets.

Les placements de portefeuille, bien qu'ils fassent partie du Trésor, sont destinés à satisfaire aux obligations découlant du Régime d'allocations de retraite supplémentaire et du Régime de pension supplémentaire des juges de l'Assemblée législative (note 16). Le *Règlement sur les allocations supplémentaires de retraite* limite les placements à ceux qui sont permis aux termes de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Le reste consiste en des placements provenant des organismes publics énumérés à la note 1 a).

En vertu de l'article 27 de la *Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest* et de ses règlements, la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest est tenue d'établir un fonds de prêts et d'investissements pour toutes ses activités de prêt et d'investissement. Le paragraphe 4(2) du *Règlement sur le maintien de programmes, de projets et de services* (le *Règlement*) précise qu'un Fonds de prêts et de cautionnements sera utilisé pour consigner les opérations de prêt. Le paragraphe 19(2) exige qu'un Fonds de capital-risque soit utilisé pour consigner les opérations d'investissement à risque. De plus, le paragraphe 18(2) stipule que la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest doit maintenir un Fonds d'investissement et un Fonds de subvention.

En plus de ces fonds, la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest est tenue, conformément aux paragraphes 18(6) et 19(5) du *Règlement*, de constituer un Fonds de réserve (investissements) et un Fonds de réserve (capital-risque), respectivement. La Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest continuera à déposer dans ces fonds de réserve un montant correspondant à 10 % de chaque investissement de capitaux ou investissement à risque effectué. Elle aura la possibilité d'utiliser ces fonds de réserve pour effectuer d'autres investissements ou pour financer ses filiales et effectuer des investissements à risque au moyen de prélèvements approuvés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

5. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX ET ACTIFS AFFECTÉS (suite)

	2012 \$	2011 \$
Actifs inscrits à des comptes spéciaux		
Fonds des prêts aux étudiants :		
Limite autorisée des prêts	36 000	36 000
Moins : solde des prêts	(36 115)	(34 628)
Fonds réservés à de nouveaux prêts	(115)	1 372
Fonds environnemental :		
Actif net du programme de contenants de boisson	1 624	1 181
Placements de portefeuille du Régime d'allocations supplémentaires de retraite des députés de l'Assemblée législative et du Régime de pension supplémentaire des juges :		
Titres négociables (valeur de marché de 24 896 \$; 24 891 \$ en 2011)	23 121	23 233
Marché monétaire (coût approximatif à la valeur de marché)	390	222
Trésorerie et autres actifs (coût approximatif à la valeur de marché)	744	569
	24 255	24 024
Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest :		
Fonds de capital-risque	3 911	3 841
Fonds de subvention	460	663
Fonds d'investissement	873	1 301
Fonds de réserve (capital-risque)	485	485
Fonds de réserve (investissements)	147	105
Fonds de prêts et de cautionnements	220	1 634
	6 096	8 029
	31 860	34 606

* Au 31 mars 2012, la limite autorisée des prêts aux étudiants avait été dépassée de 115 \$. Après le 31 mars, l'Assemblée législative a approuvé une augmentation de 4 000 \$ de la limite autorisée, la repoussant à 40 000 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 et les exercices subséquents.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

6. CRÉANCES

	2012	2011
	\$	\$
Créanciers ordinaires	54 027	50 141
Gouvernement du Nunavut	9 742	4 792
Frais hospitaliers dus par des tiers	12 820	10 351
Ventes provenant de fonds renouvelables	10 463	2 783
Intérêts courus	27	335
	87 079	68 402
Moins : provision pour créances douteuses	(12 078)	(7 866)
	75 001	60 536
Créances concernant des apparentés :		
Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest	54	2 799
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	20	-
	75 075	63 335

7. STOCKS

	2012	2011
	\$	\$
Stocks destinés à la revente :		
Carburants et combustibles en vrac	26 851	23 202
Boissons alcoolisées	3 865	3 555
Stocks de l'État	149	158
Autres	625	654
	31 490	27 569
Stocks détenus pour utilisation :		
Matériaux de construction et fournitures	3 040	2 209
	34 530	29 778

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

8. PRÊTS

	2012	2011
Prêts de la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest consentis à des entreprises, remboursables sur une période maximale de 25 ans, garantis par des immeubles, des aéronefs, de la machinerie lourde et des contrats de sûreté générale; portant intérêt à des taux fixes variant entre 5 % et 6,25 %, avant déduction d'une provision pour créances douteuses de 6 432 \$ (7 464 \$ en 2011).	44 173	44 536
Billet à recevoir d'Arslanian Cutting Works Inc., garanti par de l'équipement, des bâtiments et des garanties personnelles, exigible sur demande, y compris les intérêts courus au taux annuel de 5,06 %, avant déduction d'une provision pour créances douteuses de 2 900 \$ (2 900 \$ en 2011). Le débiteur a engagé une procédure judiciaire de mise sous séquestre.	5 885	5 885
Prêt à Discovery Air portant intérêt à un taux de 10 % remboursable mensuellement, dont le capital est dû en un seul paiement à effectuer le 1 ^{er} février 2013. Prêt garanti par des immeubles et des aéronefs du débiteur. Le prêt a été entièrement remboursé durant l'exercice.	-	34 000
Billet à recevoir de la Deton'Cho Corporation (DCC), ne portant pas intérêt, et remboursable en 20 versements égaux, le solde venant à échéance en 2013. Prêt garanti par un certificat de placement garanti, un contrat de sûreté générale et des accords de garantie de la société. Ce billet découle de la vente d'actions détenues à titre de sûreté à l'égard d'une garantie d'emprunt par le gouvernement pour DCC de 2 600 \$, emprunt qui a fait l'objet d'une demande de remboursement par la Banque de Montréal. Le revenu d'intérêt auquel l'on a renoncé, comptabilisé à titre de subvention en nature, est calculé au taux d'emprunt à long terme du gouvernement et s'élève à 19 \$ pour l'exercice (34 \$ en 2011).	260	520
Prêts non garantis du Fonds des prêts aux étudiants, exigibles en versements jusqu'en 2024, et portant intérêt à des taux fixes variant entre 1,25 % et 12,50 %, avant déduction d'une provision pour créances douteuses et remises de dettes de 16 977 \$ (16 323 \$ en 2011).	36 115	34 628
Prêts hypothécaires et prêts-relais de la Société d'habitation des TNO consentis à des particuliers, remboursables sur une période maximale de 25 ans, dont certains sont non garantis et certains sont garantis par des droits de gage enregistrés sur des immeubles, et portant intérêt à des taux fixes variant entre 4 % et 10,75 %, nets de subventions hypothécaires de 20 310 \$ (21 327 \$ en 2011), avant déduction d'une provision pour créances douteuses de 12 849 \$ (14 210 \$ en 2011).	15 396	16 337
Autres	18	18
Provision pour créances douteuses	101 847 (39 158)	135 924 (40 897)
	62 689	95 027

Les intérêts réalisés sur les prêts au cours de l'exercice ont totalisé 3 126 \$ (7 808 \$ en 2011).

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest accorde des subventions conditionnelles à des propriétaires admissibles, lesquelles prennent la forme de prêts-subventions, à condition que la propriété soit la résidence principale et que le revenu annuel du propriétaire demeure inférieur au plafond déterminant le besoin impérieux jusqu'à

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

l'expiration de l'entente. À défaut de remplir ces conditions, le propriétaire doit rembourser ces subventions à la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest. Les dépenses au titre des subventions conditionnelles pour l'exercice s'élèvent à 7 928 \$ (9 630 \$ en 2011).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

9. PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ D'HYDRO DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le tableau qui suit résume l'information financière consolidée au 31 mars 2012 de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (« la Société »).

	2012	2011
	\$	\$
Participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest		
Capitaux propres	104 067	100 836
Les capitaux propres sont constitués des éléments suivants :		
Actif :		
Trésorerie	1 368	2 614
Créances	18 834	15 117
Stocks	4 162	4 428
Charges payées d'avance	661	2 802
Autres actifs à long terme	43 480	54 952
Immobilisations corporelles	313 037	308 335
Total de l'actif	381 542	388 248
Passif :		
Dettes à court terme	16 351	5 466
Créditeurs et charges à payer	21 766	19 005
Dettes à long terme	187 643	203 636
Autres passifs à long terme	49 777	57 185
Avantages sociaux futurs	1 938	2 120
Total du passif	277 475	287 412
	104 067	100 836

État des résultats et de l'excédent - bénéfices non répartis **Exercice terminé le 31 mars**

Revenus	84 742	85 038
Charges	(81 511)	(82 267)
Bénéfice net	3 231	2 771
Excédent - bénéfices non répartis au début de l'exercice	57 707	54 936
Excédent - bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	60 938	57 707

Les données ci-dessus comprennent des revenus provenant d'entités incluses dans le périmètre comptable du GTNO de 43 339 \$ (20 488 \$ en 2011) et des charges à l'égard de celles-ci de 18 097 \$ (22 240 \$ en 2011).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

9. PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ D'HYDRO DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST (suite)

Engagements et éventualités

En date du 31 mars 2012, le plan d'immobilisations approuvé de la Société, y compris l'estimation du coût d'achèvement des projets d'immobilisations en cours, s'élève à 22 860 \$ (37 849 \$ en 2011).

La Société doit respecter une entente qui consiste à acheter du gaz naturel afin de produire de l'électricité pour Inuvik. En septembre 2011, le fournisseur a avisé la Société que la réserve de gaz du réservoir d'Inuvik était limitée et qu'elle s'épuiserait probablement avant la fin du contrat. La Société a réduit sa consommation de gaz naturel dans une tentative de bonne foi d'économiser la réserve de gaz pour les résidents d'Inuvik pendant la recherche d'autres options d'approvisionnement en gaz naturel. De janvier à mars 2012, 10 % de l'électricité a été produite à partir du gaz naturel et le reste de l'électricité a été produite par la centrale à diesel de secours.

La Société a accepté de renoncer à ses recours judiciaires relativement à l'incapacité du fournisseur de respecter toutes ses obligations prévues par l'entente, compte tenu du fait que le fournisseur a accepté de ne pas appliquer la clause d'achat minimal de l'entente et de ne pas réclamer de dommages à la Société d'hydro des TNO pour avoir diminué sa consommation de gaz.

La Société a été désignée à titre de codéfendeur dans une poursuite de 2005 relativement à un accident de véhicule tout-terrain. Selon les estimations de la direction, la Société ne subira pas de pertes importantes en raison de la réclamation. Dans l'éventualité où la décision serait rendue en faveur de la partie adverse, les assurances de la Société pourraient couvrir la totalité ou une partie des coûts de règlement.

10. EMPRUNTS À COURT TERME

Des emprunts à court terme totalisant 134 941 \$ (0 \$ en 2011) ont porté intérêt à un taux moyen de 1,07 % (0 % en 2011). En 2012, les intérêts payés s'élèvent à 29 \$ (0 \$ en 2011).

11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2012	2011
	\$	\$
Comptes fournisseurs	146 037	152 419
Autres passifs	11 180	12 919
Passif lié au personnel et retenues sur salaires	53 491	46 102
Passif environnemental (<i>note 21 a)</i>)	44 188	42 459
Intérêts courus	736	2 547
	255 632	256 446
Créditeurs concernant les apparentés :		
Société d'hydro des TNOTerritoires du Nord-Ouest	1 280	1 451
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	799	2
	257 711	257 899

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

12. REVENUS REPORTÉS

	2012 \$	2011 \$
Paiements de transfert non dépensés du gouvernement du Canada	62 654	59 612
Autres	14 108	27 941
	76 762	87 553

13. SOMME À PAYER AU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2012 \$	2011 \$
Créances		
Soins hospitaliers et médicaux aux Indiens et aux Inuits	-	(2 059)
Projets pour le compte du gouvernement du Canada	(10 526)	(12 426)
Créances diverses	(18 324)	(37 268)
	(28,850)	(51,753)
Créditeurs		
Impôts sur le revenu excédentaires reçus d'avance	97 630	128 631
Avances pour des projets pour le compte du gouvernement du Canada	8 687	13 229
Créditeurs divers	25 600	21 075
	131 917	162 935
	103 067	111 182

Les montants à payer au gouvernement du Canada ne portent pas intérêt. Les impôts excédentaires sur le revenu reçus d'avance sont remboursables au cours des exercices à venir, comme suit :

	\$
2013	23 937
2014	33 312
2015	40 218
2016	163
	97 630

14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2012 \$	2011 \$
Bâtiments	7 203	9 326
Équipement	279	159
	7 482	9 485

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

La charge d'intérêts ayant trait aux obligations découlant des contrats de location-acquisition pour l'exercice a été de 784 \$ (994 \$ en 2011), à un taux d'intérêt moyen implicite de 8,98 % (9,94 % en 2011). Les obligations découlant des contrats de location-acquisition (qui arriveront à échéance entre 2013 et 2023) sont fondées sur les obligations contractuelles minimales pour les contrats en vigueur au 31 mars 2012.

	\$
2013	2 082
2014	1 753
2015	1 432
2016	1 044
2017	828
2018 et au-delà	2 688
 Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	 9 827
Moins : intérêts implicites	2 345
 Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	 7 482

15. DETTE À LONG TERME

	2012	2011
	\$	\$
Emprunts auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursables en versements annuels de 2,78 % jusqu'en 2033, et portant intérêt au taux fixe de 6,97 % (6,97 % en 2011), non garantis.	9 075	9 510
Emprunts hypothécaires auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement à trois prêts de tiers consentis en vertu de l'Entente sur le logement social, venant à échéance en 2026 et en 2027, et portant intérêt à des taux allant de 2,78 % à 3,68 % (de 2,78 % à 3,68 % en 2011), non garantis.	3 800	4 005
Emprunt hypothécaire auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursable en versements mensuels de 7 \$ (8 \$ en 2011), venant à échéance en juin 2024, et portant intérêt au taux de 3,30 % (3,39 % en 2011), garanti par des biens immobiliers.	930	991
Prêts du programme pour investisseurs immigrants, ne portant pas intérêt, chacun étant remboursable en un seul versement cinq ans après sa date d'émission, et venant à échéance à différentes dates jusqu'en avril 2015, garantis par le gouvernement. Remboursés en entier en mars 2012.	-	130 893
Obligations des écoles catholiques de Yellowknife, remboursables en versements mensuels de 9 \$, y compris l'intérêt au taux fixe de 6,85 %, le dernier versement venant à échéance en 2012, non garanties.	99	192
Obligations des écoles catholiques de Yellowknife, remboursables en versements mensuels de 68 \$, y compris l'intérêt au taux fixe de 5,80 %, le dernier versement venant à échéance en 2018, non garanties.	4 606	5 141
Obligations à rendement réel, avec ajustement tenant compte de l'inflation accumulée, venant à échéance le 1 ^{er} juin 2046, remboursables par anticipation au gré de l'émetteur, portant intérêt au taux de 3,17 %, remboursables		

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

en versements semestriels selon un échéancier de remboursement de capital débutant en 2012.	179 613	173 939
	198 123	324 671

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

15. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants de capital devant être versés pour chacun des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Capital
	\$
2013	3 641
2014	3 722
2015	3 912
2016	4 109
2017	4 305
2018 et au-delà	178 434
	198 123

Des intérêts, inclus dans les frais de fonctionnement et d'entretien et qui s'élèvent à 12 032 \$ (7 152 \$ en 2011), ont été payés sur la dette à long terme. Les obligations à rendement réel relativement au pont de Deh Cho comprennent des coûts de financement de 10 161 \$ (8 546 \$ en 2011) qui ont été inscrits à l'actif après déduction des intérêts versés de 259 \$ (476 \$ en 2011). Les coûts de financement comprennent des intérêts de 5 627 \$ (5 480 \$ en 2011) et un ajustement de l'IPC de 4 793 \$ (3 542 \$ en 2011).

Autorisation relative à la dette

Conformément au paragraphe 20(2) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, le gouvernement a le pouvoir d'emprunter jusqu'à concurrence de la limite autorisée par le gouvernement du Canada. La limite d'emprunt du GTNO a été augmentée à 800 millions de dollars en vertu du décret C.P. 2012-279, daté du 8 mars 2012. Le terme « emprunt » n'a pas encore été défini dans les réglementations fédérales aux fins de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*. Le tableau ci-dessous rattaché à l'exercice de 2012 comprend maintenant les obligations découlant des contrats de location-acquisition et les garanties de la Société d'habitation des TNO afin de refléter les changements prévus à la définition du terme « emprunt » fondés sur la correspondance entre le GTNO et le ministère des Finances du Canada.

	2012	2011
	\$	\$
Emprunts à court terme	134 941	-
GTNO, dette à long terme		
Emprunt hypothécaire auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	930	991
Obligations à rendement réel remboursables	179 613	173 939
Obligations découlant des contrats de location-acquisition	27 485	-
Société d'habitation des TNO, emprunts	12 875	13 515
Société d'habitation des TNO, garanties (<i>note 21(b)</i>)	31 105	-
Société d'hydro des TNO, dette à long terme (après déduction du fonds d'amortissement pour 2012)	164 253	203 320
Société d'hydro des TNO, dette aux fins d'exploitation	16 351	5 466
Administration scolaire confessionnelle publique de district de Yellowknife	4 230	5 334
	571 783	402 565
Limite d'emprunt autorisée	800 000	575 000
 Capacité d'emprunt disponible	228 217	172 435

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

16. RÉGIMES DE RETRAITE

a) Description des régimes

Le GTNO gère les régimes de retraite énoncés ci-dessous pour le compte des députés de l'Assemblée législative et des juges de la Cour territoriale. Le GTNO est responsable de toutes les prestations. Les prestations versées en vertu des cinq régimes sont fondées sur les années de service et les gains admissibles.

Bénéficiaires du régime	Titre du régime	État de capitalisation
Députés	Régime d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (régime régulier des députés)	Capitalisé
Députés	Régime d'allocations de retraite supplémentaire de l'Assemblée législative (régime supplémentaire des députés)	Non capitalisé
Juges	Régime de pension agréé (régime régulier des juges)	Capitalisé
Juges	Régime de pension supplémentaire des juges (régime supplémentaire des juges)	Non capitalisé
Employés	Régime de retraite pour les employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River	Capitalisé

Les régimes réguliers des députés de l'Assemblée législative et des juges sont des régimes contributifs à prestations déterminées et sont précapitalisés. Les fonds de ces régimes sont administrés par des sociétés de fiducie indépendantes. Les régimes supplémentaires des députés de l'Assemblée législative et des juges sont des régimes non contributifs à prestations déterminées et ne sont pas capitalisés. Cependant, le GTNO a volontairement imposé une restriction sur l'actif afin de satisfaire aux obligations découlant des régimes supplémentaires (*note 5*). L'âge moyen des quatre participants actifs des régimes des juges est de 55 ans. Les actifs des régimes des juges se composent d'un portefeuille diversifié d'actions et d'obligations canadiennes et étrangères. L'âge moyen des 19 participants actifs des régimes des députés est de 49 ans. Les actifs des régimes des députés se composent d'un portefeuille d'actions canadiennes et étrangères, d'obligations canadiennes et de titres canadiens à revenu fixe.

L'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Le départ à la retraite a lieu lorsque la somme de l'âge et des années de service est égale à 87. Le participant doit cependant avoir au moins 56 ans et au plus 61 ans. L'âge moyen des 207 participants au régime est de 45 ans. Les actifs du régime se composent principalement d'actions, d'obligations et de titres garantis par une hypothèque canadiens et américains.

Les autres employés du GTNO participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique du Canada (RPRFP). Les prestations de retraite propres à ce régime s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations du RPRFP sont coordonnées avec les prestations du Régime des rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada et sont indexées à l'inflation.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

16. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

b) Passif au titre des régimes de retraite

	2012 Réguliers capitalisés	2012 Supplémentaires non capitalisés	2012 Total
	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	53 128	26 461	79 589
Actif des caisses de retraite - valeur liée au marché	(48 929)	-	(48 929)
Gains (pertes) actuariels nets non amortis	(7 077)	544	(6 533)
Passif (actif) au titre des régimes de retraite	(2 878)	27 005	24 127

	2011 Réguliers capitalisés	2011 Supplémentaires non capitalisés	2011 Total
	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	47 627	24 623	72 250
Actif des caisses de retraite - valeur liée au marché	(45 835)	-	(45 835)
Gains (pertes) actuariels nets non amortis	(6 035)	1 315	(4 720)
Passif (actif) au titre des régimes de retraite	(4 243)	25 938	21 695

Un déficit aux fins de la comptabilité du régime de retraite de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River, d'un montant de 950 \$ (757 \$ en 2011), est compris dans l'actif des régimes, qui s'élève à 2 878 \$ (4 243 \$ en 2011). Le surintendant des institutions financières exige que tous les régimes qui présentent un ratio de solvabilité inférieur à 100 % déposent une évaluation actuarielle tous les ans. Le déficit de solvabilité pour ce régime est de 6 215 \$ (4 972 \$ en 2011) et doit être éliminé dans les cinq ans conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Les valeurs des actifs et des passifs du régime, selon une approche de solvabilité, sont calculées comme si le régime était liquidé à la date d'évaluation du 1^{er} janvier 2012.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

16. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

c) Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite

	2012	2012	2012
	Réguliers	Supplémentaires	Total
	capitalisés	non capitalisés	\$
Solde d'ouverture	(4 243)	25 938	21 695

Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie :

Cotisations des participants aux régimes	(934)	-	(934)
Cotisations du gouvernement	(2 365)	-	(2 365)
Prestations versées aux participants aux régimes	(2 728)	(1 112)	(3 840)
Retrait de l'actif des régimes	2 728	-	2 728

Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie

Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie :			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 104	963	4 067
Amortissement des gains ou des pertes actuariels nets	1 078	(314)	764
Coût de la modification du régime à l'exercice précédent	393	-	393
Intérêt sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées	2 598	1 530	4 128
Rendement de l'actif des régimes	(2 509)	-	(2 509)

Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie

Solde de fermeture	(2 878)	27 005	24 127
---------------------------	----------------	---------------	---------------

	2011	2011	2011
	Réguliers	Supplémentaires	Total
	capitalisés	non capitalisés	\$
Solde d'ouverture	(4 321)	25 463	21 142

Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie :

Cotisations des participants aux régimes	(838)	-	(838)
Cotisations du gouvernement	(2 679)	-	(2 679)
Prestations versées aux participants aux régimes	(1 529)	(1 084)	(2 613)
Retrait de l'actif des régimes	1 529	-	1 529

Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie

Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie :			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 702	899	3 601
Amortissement des gains ou des pertes actuariels nets	949	(784)	165
Intérêt sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées	2 410	1 444	3 854
Rendement de l'actif des régimes	(2 466)	-	(2 466)

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie	3 595	1 559	5 154
Solde de fermeture	(4 243)	25 938	21 695

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

16. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

d) Charge de retraite

La charge de retraite comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement des gains ou des pertes actuariels nets et l'intérêt sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées, après déduction du rendement de l'actif des régimes et des cotisations des participants aux régimes. La charge totale s'élève à 5 909 \$ (4 316 \$ en 2011). Le coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées a été déterminé en appliquant le taux d'actualisation établi au début de l'exercice à la valeur moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice. Le rendement prévu de l'actif des régimes a été déterminé en appliquant le taux de rendement supposé de l'actif des régimes à la valeur moyenne liée au marché de l'actif pour l'exercice. Il y a eu un écart de (105) \$ [(1 541 \$) en 2011] entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif des régimes.

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, le GTNO a cotisé 54 767 \$ (53 816 \$ en 2011) au Régime de retraite de la fonction publique, et les employés ont cotisé 28 122 \$ (25 121 \$ en 2010) à ce même régime.

e) Changements concernant les régimes de retraite au cours de l'exercice

Modifications législatives

Le projet de loi n° 2 est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2011. Il modifie la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* et la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite*. Le principal changement apporté par le projet de loi n°2 concerne le calcul des prestations de retraite selon les années de service. En effet, la méthode de calcul des prestations des députés qui quittent l'Assemblée après le 18 octobre 2007 a changé. Les prestations de retraite étaient auparavant calculées séparément selon le poste (p. ex. député, président, ministre) occupé par le député pendant au moins un an. Les modifications proposent un calcul unique combinant les revenus gagnés, quels que soient les postes occupés, afin que les prestations de retraite soient calculées selon les années de service. Aucun changement n'a été apporté aux régimes de retraite en 2011.

f) Méthodes d'évaluation et hypothèses ayant servi à évaluer le passif au titre des régimes de retraite

Date d'évaluation

Les dernières évaluations actuarielles ont été établies en date du 1^{er} avril 2008 pour les régimes des députés de l'Assemblée législative et en date du 1^{er} avril 2010 pour les régimes des juges. Comme aucune évaluation actuarielle n'était établie à la date de fin d'exercice, la valeur des régimes des députés de l'Assemblée législative a été extrapolée jusqu'au 31 janvier 2012 et celle des régimes des juges a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2012. La date d'entrée en vigueur de la prochaine évaluation actuarielle pour les régimes des députés de l'Assemblée législative est le 1^{er} avril 2012. L'évaluation actuarielle du régime de retraite des employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2012 et les résultats ont été extrapolés jusqu'au 31 mars 2012.

Méthode d'évaluation du passif

Les évaluations actuarielles ont été réalisées au moyen de la méthode de répartition des prestations projetées. Ces évaluations reposent sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles qui portent notamment sur la mortalité, les années de service, les retraits, les gains et les taux d'intérêt. Les hypothèses reflètent les meilleures estimations du GTNO à l'égard des taux prévus à long terme et des prévisions à court terme.

Méthode d'évaluation de l'actif

La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour les régimes des députés de l'Assemblée législative fait appel à une valeur liée au marché. Cette méthode produit une valeur de marché lissée qui étale l'écart entre le revenu de placement

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

réel et le revenu de placement prévu sur une période de quatre ans et qui, par la suite, est rajustée pour tenir compte des sommes à verser au régime de retraite et des sommes à soustraire de celui-ci. La juste valeur de marché pour le régime régulier des députés de l'Assemblée législative est de 20 010 \$ (20 958 \$ en 2011). La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour les régimes des juges se fonde sur la valeur de marché. La valeur de marché pour le régime régulier des juges est de 4 082 \$ (4 214 \$ en 2011). La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour le régime de retraite des employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River se fonde sur la valeur liée au marché. La juste valeur marchande de l'actif de ce régime de retraite correspond à 24 427 \$ (22 798 \$ en 2011).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

16. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

f) Méthodes d'évaluation et hypothèses ayant servi à évaluer le passif au titre des régimes de retraite (suite)

Gains et pertes actuariels

Des gains et des pertes actuariels se produisent quand les données réelles s'écartent des estimations. Des ajustements sont alors requis, dont les montants sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre moyen estimatif restant d'années de service des cotisants. Cette durée a été établie à 3 ans pour les régimes des députés (4 ans en 2011), à 5,9 ans pour les régimes des juges (6,9 ans en 2011) et à 8 ans pour le régime de retraite de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River (8,2 ans en 2011).

<i>Hypothèses actuarielles</i>	Régime de l'ASSSS de Hay River	Régimes des députés	Régimes des juges
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	4,8 %	6,0 %	6,0 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,8 %	3,0 %	4,0 %
Taux d'inflation annuel	2,3 %	3,0 %	3,0 %
Taux d'actualisation	4,8 %	6,0 %	4,0 %

Hypothèses relatives au départ à la retraite

- Pour les députés de l'Assemblée législative, à l'âge de 50 ans, après 4 années de service ou à la fin de la session en cours, selon le plus tardif de ces événements.
- Pour les juges, au plus tôt à l'âge de 60 ans ou au moment où l'âge plus les années de service égalent 80.
- Pour les employés de l'ASSSS de Hay River, il est possible de prendre une retraite anticipée à l'âge de 50 ans. L'âge normal de départ à la retraite est de 65 ans.

17. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

En plus des prestations de retraite, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest verse des indemnités de cessation d'emploi et de déménagement à ses employés. Le coût de ces avantages sociaux augmente soit à mesure que les employés fournissent leurs services, soit jusqu'à ce qu'un événement qui rend l'employé admissible aux avantages sociaux prévus par les termes du régime survienne. Comme il s'agit d'un régime d'avantages sociaux qui n'est pas précapitalisé, aucun actif n'est greffé au régime, ce qui a pour effet de créer un déficit pour le régime qui équivaut à l'obligation au titre des indemnités constituées.

	2012	2011
	\$	\$
Démissions et départs à la retraite	35 235	32 503
Déménagements	16 245	16 137
	51 480	48 640

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

18. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports de capital reportés concernent la tranche des immobilisations corporelles données par le gouvernement du Canada ou à coûts partagés avec celui-ci. Les routes et les aéroports constituent les plus importantes immobilisations de ce genre. Les apports de capital sont reportés et amortis sur la même durée de vie que l'actif correspondant. Les apports de capital reportés sont comptabilisés en réduction des immobilisations corporelles (*tableau A*).

	2012 \$	2011 \$
Apports de capital reportés au début de l'exercice	361 488	307 959
Plus : actifs reçus en don ou ayant fait l'objet d'un partage des coûts durant l'exercice	33 063	71 879
Moins : amortissement des apports de capital	(20 202)	(18 350)
Apports de capital reportés à la fin de l'exercice	374 349	361 488

19. ACTIFS EN FIDUCIE ADMINISTRÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Le GTNO administre pour le compte de tiers des actifs en fiducie qui ne figurent pas dans ses propres éléments d'actif et de passif. Ces actifs prennent la forme de trésorerie, de dépôts à terme, de placements, d'immeubles et de biens divers.

	2012 \$	2011 (après ajustement) \$
Établissements correctionnels et autres	406	380
Ressources naturelles - capital	304	301
Curateur public	6 277	6 367
Cour territoriale et Cour suprême	656	1 790
Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest	-	2 043
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	6 793	8 417
Fonds de bourse d'études - Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta	252	250
Fonds - Conseil scolaire de division du Slave Sud	79	80
Conseil scolaire de division du Sahtu	252	191
Administration des services de santé et des services sociaux de la région de Beaufort-Delta	301	57
	15 320	19 876

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

20. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le GTNO a conclu des ententes ou s'est engagé par contrat à l'égard du paiement des charges suivantes à une date postérieure au 31 mars 2012 :

	Date d'expiration	2013	2014-2022	Total
		\$	\$	\$
Ententes de financement global avec les municipalités	2013	3 371	-	3 371
Entente pour des services de police avec la GRC	2032	38 993	740 867	779 860
Engagements opérationnels	2018	81 033	92 791	173 824
Projets d'immobilisations corporelles en cours à la fin de l'exercice	2016	103 090	10 099	113 189
Baux commerciaux et résidentiels	2022	30 995	61 492	92 487
Location de matériel	2016	1 488	1 716	3 204
Programme d'aide aux exploitants de la faune de l'Ouest	2013	63	-	63
		259 033	906 965	1 165 998

21. ÉVENTUALITÉS

a) Passif environnemental

Le GTNO reconnaît sa responsabilité à l'égard de coûts liés à l'assainissement de sites contaminés. Au 31 mars 2012, il a ainsi ciblé 139 sites (136 en 2011) qui pourraient à terme nécessiter des travaux d'assainissement. Lorsque les coûts d'assainissement pouvaient être estimés, un passif a été comptabilisé et inclus dans les créateurs et les charges à payer.

Un des 139 sites, celui de la mine Giant, a été officiellement déclaré contaminé en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement* (TNO). En 2005, le GTNO a comptabilisé un passif pour sa quote-part de la remise en état de la partie à ciel ouvert. Au 31 mars 2012, le solde du passif relatif à la remise en état de la mine Giant pour le GTNO était de 20 207 \$ (20 321 \$ en 2011).

Il y a 26 sites d'enfouissement actifs ou hors service situés en dehors des limites de collectivités constituées, et qui relèvent donc de la responsabilité du GTNO. Au 31 mars 2012, un passif d'un montant de 1 102 \$ (1 092 \$ en 2011) a été comptabilisé pour ces sites au moyen de la méthode prévue par les normes comptables pour le secteur public au Canada.

Sur les 112 sites restants, 15 sont des aéroports, des pistes d'atterrissement d'aéroports ou des terres de réserve, 19 sont des étangs d'épuration, 12 sont des réservoirs de carburant et 6 sont des routes. Bien que la majorité d'entre eux aient fait l'objet d'une enquête, ils n'ont toujours pas été soumis à des évaluations environnementales complètes. Les coûts d'assainissement des sites dont la contamination a été reconnue et que le GTNO a la responsabilité d'assainir sont actuellement estimés à 22 879 \$ (21 046 \$ en 2011).

La détermination du GTNO à évaluer les travaux que peuvent requérir les autres sites peut entraîner l'ajout d'éléments de passif environnemental. Ces éléments seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils seront connus.

b) Garanties

Le GTNO a garanti des prêts résidentiels auprès de banques pour un montant total de 5 199 \$ (5 452 \$ en 2011) et indemnisé la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour des prêts à des tiers totalisant 25 906 \$ (27 529 \$

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

en 2011). De plus, le GTNO a fourni une garantie à la Société canadienne du sang pour couvrir une partie des réclamations éventuelles des utilisateurs du système national d'approvisionnement en sang. La quote-part du GTNO se limite au pourcentage que représente la population des Territoires du Nord-Ouest par rapport à celle du Canada.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

21. ÉVENTUALITÉS (suite)

b) Garanties (suite)

La Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest (la Société) compte quatre prêts en cours consentis à deux organisations d'aide au développement des collectivités du Nord pour un montant de 913 \$ (1 057 \$ en 2011). Les prêts accordés par ces deux organisations peuvent être cédés à la Société lorsque ceux-ci sont douteux. Si les prêts sont cédés à la Société, celle-ci a la possibilité de radier le solde des prêts des organisations d'aide au développement des collectivités du Nord et de tenter de récupérer la perte subie. En 2012, aucun compte n'a été cédé à la Société (41 \$ en 2011).

La Société a quatre lettres de crédit standby irrévocables dont le montant totalise 2 250 \$ et qui viennent à échéance en 2012. La Société devra verser le montant de ces lettres si ses bénéficiaires sont en défaut de paiement des dettes sous-jacentes. Si la Société doit rembourser des tiers en vertu de ces contrats de garantie, les bénéficiaires devront rembourser ces montants à la Société. Chaque lettre de crédit est garantie par un billet, un contrat de sûreté générale, un cautionnement ou une hypothèque accessoire. Au cours de l'exercice, la Société n'a rien versé. En 2011, la Société avait versé 100 \$ à un tiers et avait comptabilisé ce montant à titre de prêt. Aucun montant n'a été comptabilisé comme passif.

c) Réclamations et litiges

Le GTNO fait face à des réclamations et à des litiges en cours ou à des menaces de poursuites. Dans certains de ces cas, conformément aux ententes négociées avant la division des territoires, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut vont tous deux assurer la défense. Le coût de la défense ainsi que les dommages qui pourront au bout du compte être adjugés seront partagés entre les deux gouvernements selon la proportion de 55,66 % et 44,34 % respectivement. Le GTNO comptabilise une provision pour toute réclamation ou tout litige s'il est probable qu'un paiement devra être effectué et que le montant de la perte peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La provision est fondée sur les prévisions obtenues grâce à l'expérience des juristes du GTNO ou à la jurisprudence s'appliquant à des circonstances semblables. À la fin de l'exercice, le GTNO a estimé le montant total réclamé, pour lequel on ne peut déterminer l'issue, à 2 520 \$ (5 498 \$ en 2011). Puisqu'on ne peut déterminer la probabilité qu'un événement futur confirmera qu'une charge a été engagée au 31 mars, aucune provision pour de telles réclamations n'a été faite dans les présents états financiers.

22. CHARGES

	2012	2011
	\$	\$
Charges par objet :		
Subventions et contributions	186 297	198 344
Fonctionnement et entretien	547 720	536 532
Rémunération et avantages sociaux	712 541	662 678
Provisions pour moins-value	3 327	3 674
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>tableau A</i>)	83 215	82 292
	1 533 100	1 483 520

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

22. CHARGES (suite)

Les charges des divers ministères du GTNO et de ses sociétés territoriales ainsi que de divers autres organismes publics sont regroupées dans l'état des résultats comme suit :

Environnement et développement économique	Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement Société d'investissement et de développement des TNO Fonds de développement des perspectives économiques des TNO
Infrastructures	Ministère des Travaux publics et des Services Ministère des Affaires municipales et communautaires Ministère des Transports
Éducation	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Collège Aurora Tous les conseils scolaires de division des TNO Toutes les administrations scolaires de district des TNO Agence de services communautaires tlicho (section de l'éducation)
Santé, services sociaux et habitation	Ministère de la Santé et des Services sociaux Toutes les administrations des services de santé et des services Agence de services communautaires tlicho (section de la santé) Société d'habitation des TNO
Justice	Ministère de la Justice
Administration générale	Ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales Ministère de l'Exécutif Ministère des Finances Ministère des Ressources humaines
Assemblée législative et bureaux créés par une loi	Assemblée législative Commission des droits de la personne des TNO Conseil sur la condition de la femme des TNO

23. APPARENTÉS

Les opérations importantes avec des apparentés ainsi que les soldes connexes à la fin de l'exercice sont présentés séparément dans les états financiers et les notes afférentes à ceux-ci.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

24. JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers à court terme, notamment la trésorerie, les placements à court terme, les créances, les prêts à court terme, les créiteurs et charges à payer, représente approximativement la valeur comptable de ceux-ci, compte tenu du peu de temps qui reste jusqu'à leur échéance.

Lorsqu'une provision est associée à un prêt, la valeur comptable de ce prêt, soit le moindre de son coût et de sa valeur recouvrable nette, est considérée comme étant la juste valeur de celui-ci. La valeur comptable des prêts ne doit pas être perçue comme étant la valeur de réalisation au règlement immédiat de ces prêts, car une incertitude entoure de tels règlements.

La juste valeur, les méthodes de calcul et les hypothèses utilisées pour les autres instruments financiers à long terme du GTNO sont les suivantes :

	2012		2011
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
	\$	\$	\$
Placements de portefeuille	54 725	57 044	74 403
Prêts	62 689	62 689	95 027
Somme à payer au gouvernement du Canada	131 917	126 700	162 935
Obligations découlant des contrats de location-acquisition	7 482	7 562	9 485
Dette à long terme	198 123	200 794	324 671
			323 755

La juste valeur des placements cotés en bourse est fondée sur les cours du marché. La juste valeur estimative de la somme à payer au gouvernement du Canada, des obligations découlant des contrats de location-acquisition et de la dette à long terme est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à la fin de l'exercice à l'aide des taux d'intérêt du marché pour des durées équivalentes.

25. DÉPASSEMENT DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice, deux ministères (deux en 2011) ont excédé leur crédit d'un montant total de 592 \$ (5 754 \$ en 2011). Les dépassements de crédit contreviennent au paragraphe 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui stipule « [qu'il] est interdit d'engager une dépense si elle entraîne un dépassement du montant du poste précisé dans le budget des dépenses qui prévoit le crédit ».

Les dépenses excédentaires de l'exercice en cours vont comme suit :

Ministère des Transports	345 \$
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation	247 \$

26. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Après la fin de l'exercice, le GTNO a approuvé et assuré un prêt à long terme à la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest relativement à l'émission de nouvelles obligations non garanties d'un montant de 25 000 \$.

Le GTNO a conclu des ententes de contribution annuelles, visant un financement pour les services d'eau et d'égout et un financement pour les administrations communautaires, totalisant 57 millions de dollars. Ces ententes ont été conclues avec certaines administrations communautaires afin de les aider au chapitre de la prestation des services d'eau et d'égout et des services municipaux, respectivement.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

27. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers du présent exercice.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Tableau A

Tableau consolidé des immobilisations corporelles

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments ¹	Autres ²	Améliorations locatives	Équipement ¹	Ordinateurs	2012	2011
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des immobilisations corporelles au début de l'exercice	7 930	1 230 598	998 206	30 318	173 422	78 975	2 519 449	2 333 377
Acquisitions	1 088	60 871	45 842	7 641	10 303	5 940	131 685	196 174
Cessions	-	(5 001)	(106)	(279)	(123)	(1)	(5 510)	(10 102)
Coût des immobilisations corporelles à la fin de l'exercice	9 018	1 286 468	1 043 942	37 680	183 602	84 914	2 645 624	2 519 449
Amortissement cumulé au début de l'exercice	-	(469 668)	(383 665)	(23 582)	(87 915)	(44 062)	(1 008 892)	(932 842)
Charge d'amortissement	-	(36 198)	(29 389)	(2 061)	(8 275)	(7 292)	(83 215)	(82 292)
Cessions	-	1 688	106	204	92	1	2 092	6 242
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	-	(504 178)	(412 948)	(25 439)	(96 098)	(51 353)	(1 090 015)	(1 008 892)
Valeur comptable nette	9 018	782 290	630 994	12 241	87 504	33 561	1 555 609	1 510 557
Travaux en cours ³							419 129	365 652
Apports de capital reportés (note 18)							(374 349)	(361 488)
							1 600 389	1 514 721

¹ Sont compris dans les bâtiments et l'équipement les contrats de location-acquisition d'un montant de 40 156 \$ (39 902 \$ en 2011); l'amortissement cumulé qui s'élève à 20 070 \$ (19 326 \$ en 2011); la valeur comptable nette qui s'élève à 20 086 \$ (20 576 \$ en 2011).

² Comprend les routes, les ponts, les pistes d'atterrissement, les aires de trafic, les aqueducs et les égouts.

³ Les travaux en cours comprennent les frais de financement capitalisés du pont de Deh Cho, d'un montant de 10 161 \$ (8 546 \$ en 2011), qui ont été réduits des produits d'intérêts de 259 \$ (476 \$ en 2011). Les coûts de financement comprennent des intérêts de 5 627 \$ (5 480 \$ en 2011) et un ajustement de l'IPC de 4 793 \$ (3 542 \$ en 2011).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Tableau B

Tableau consolidé des informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Ministères	Entreprises publiques ¹	Autres organismes publics	Total pour tous les secteurs	Ajustements ²	2012	2011
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus							
Subvention du gouvernement du Canada	996 143	-	-	996 143	-	996 143	919 872
Paiements de transfert	102 943	-	23 015	125 958	-	125 958	133 088
	1 099 086	-	23 015	1 122 101	-	1 122 101	1 052 960
Impôts et taxes et revenus généraux							
Impôts des sociétés et des particuliers	95 165	-	-	95 165	-	95 165	119 786
Autres impôts et taxes	105 007	-	9 142	114 149	1	114 150	107 158
Revenus généraux	31 065	2 024	565 160	598 249	(534 267)	63 982	60 211
Revenus provenant des placements de portefeuille	1 269	-	810	2 079	-	2 079	2 501
Ventes ³	24 345	106 300	906	131 551	(53 083)	78 468	73 995
Recouvrements et amortissement des apports de capital	37 312	-	28 760	66 072	(13 893)	52 179	53 837
	294 163	108 324	604 778	1 007 265	(601 242)	406 023	417 488
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs	7 485	-	-	7 485	642	8 127	7 933
	1 400 734	108 324	627 793	2 136 851	(600 600)	1 536 251	1 478 381
Charges							
Subventions et contributions	674 479	-	15 685	690 164	(503 867)	186 297	198 344
Fonctionnement et entretien	359 329	68 082	184 304	611 715	(63 995)	547 720	536 532
Rémunération et avantages sociaux	295 298	21 786	408 396	725 480	(12 939)	712 541	662 678
Provisions pour moins-value	3 327	-	-	3 327	-	3 327	3 674
Amortissement des immobilisations corporelles	66 979	15 225	16 114	98 318	(15 103)	83 215	82 292
	1 399 412	105 093	624 499	2 129 004	(595 904)	1 533 100	1 483 520
Excédent de fonctionnement de l'exercice (déficit)	1 322	3 231	3 294	7 847	(4 696)	3 151	(5 139)
Bénéfice net provenant de la participation dans une entreprise publique - Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest					3 231	3 231	2 771
Projets pour le compte de tiers							
Charges	(64 787)	-	-	(64 787)	(3 038)	(67 825)	(64 787)
Recouvrements	64 787	-	-	64 787	3 038	67 825	64 787
Excédent de l'exercice (déficit)	1 322	3 231	3 294	7 847	(1 465)	6 382	(2 368)

¹ La Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest est la seule entreprise publique prise en compte aux fins de la présentation de l'information financière.

² Comprend les ajustements permettant de soustraire l'inscription des entreprises publiques comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation et d'éliminer les soldes entre les entités afin de respecter les principes comptables généralement reconnus dans les états financiers consolidés. Par exemple, les contributions faites aux comités et organismes par les différents ministères entrent dans la section des charges, sur la ligne des subventions et contributions et dans la colonne intitulée « Ministères ». Les sommes reçues par le comité ou l'organisme approprié (p. ex. l'Administration des services de santé et des services sociaux et le Conseil scolaire de division) se trouvent à la ligne des revenus généraux et dans la colonne appelée « Autres organismes publics ».

³ Ces sommes sont éliminées au moment de la consolidation afin d'éviter un double comptage, et représentent une partie significative des montants de la colonne « Ajustements ».

Afin de suivre le processus relatif aux crédits, les ventes des ministères sont présentées après déduction du coût des ventes et sont converties en ventes brutes à des fins de consolidation (par l'entremise d'ajustements).

**INDICATEURS FINANCIERS
DU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012
(non vérifiés)**

**M. J. MICHAEL MILTENBERGER
Ministre des Finances**

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

	<u>Table des matières</u>	Page
INTRODUCTION		5
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT		6
LIMITES D'EMPRUNT À LONG TERME		9
DETTE PAR HABITANT		12
SITUATION FINANCIÈRE		13
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		16
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL ET RESSOURCES FINANCIÈRES NETTES (DETTE NETTE)		18
REVENUS ET CHARGES		19
REVENUS PAR SOURCE		21
CHARGES PAR OBJET		23
CHARGES PAR PROGRAMME		25
COÛTS DU SERVICE DE LA DETTE		26
CONCLUSION		27

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

INTRODUCTION

Les Comptes publics présentent la situation financière et les résultats des activités d'un gouvernement pour un exercice. L'état de la situation financière rend compte de l'actif, du passif, de l'excédent ou du déficit accumulé, de même que de la situation de dette nette ou de ressources financières nettes du gouvernement. La situation financière du gouvernement est établie à un moment précis (c'est-à-dire à la date de la fin de l'exercice, qui est le 31 mars), alors que l'information concernant les revenus et les charges communique les résultats de tout l'exercice, comme le montre l'état des résultats. Dans de nombreux cas, la situation financière d'un gouvernement différera passablement de l'état de l'économie.

Une recherche menée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés révèle que :

La santé financière d'un gouvernement est sa santé financière en termes de viabilité, de flexibilité et de vulnérabilité, compte tenu de l'environnement économique et financier global dans lequel il exerce ses activités. Ces termes se définissent comme suit :

- *Viabilité : la mesure dans laquelle un gouvernement peut maintenir ses programmes existants et s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers, sans accroître le fardeau que la dette fait peser sur l'économie.*
- *Flexibilité : la mesure dans laquelle un gouvernement peut accroître ses ressources financières pour répondre à ses engagements croissants, soit en augmentant ses revenus, soit en augmentant le fardeau de sa dette.*
- *Vulnérabilité : la mesure dans laquelle un gouvernement devient dépendant, et donc vulnérable, à l'égard des sources de financement hors de son contrôle ou de son influence, tant intérieures qu'internationales.*

L'information fournie dans les pages qui suivent vise à aider les lecteurs des Comptes publics du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à évaluer la santé financière de ce gouvernement. Précisons que l'information figurant dans les états financiers consolidés (la section 1 des Comptes publics) comprend les organismes contrôlés par le gouvernement. La liste des organismes qui font partie du périmètre comptable du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) est donnée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Le produit intérieur brut (PIB) représente la valeur totale, sans double compte, des biens et des services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays, d'une province ou d'un territoire, que les facteurs de production résident à l'intérieur ou à l'extérieur de ces limites géographiques. Le PIB est présenté en dollars chaînés. Les dollars chaînés correspondent à la mesure du PIB réel, ce qui signifie que l'effet des hausses de prix est exclu, établissant ainsi une comparaison directe de la quantité de biens et de services produits année après année; le PIB varie parce que la quantité des biens et des services varie également. Cette estimation est habituellement exprimée en prix courants du marché, ce qui permet d'intégrer l'incidence des impôts et des subventions à l'estimation. L'estimation du PIB présentée ci-dessous correspond à la valeur marchande en dollars chaînés de 2007.

En ce qui a trait aux Territoires du Nord-Ouest (TNO), Statistique Canada a estimé le PIB à 3 521 millions de dollars pour 2011, ce qui représente une diminution de 5,5 % par rapport à l'estimation de 2010, qui se chiffrait à 3 711 millions de dollars. Cette diminution découle en majeure partie de la diminution de la production de carats des mines de diamants et des dépenses en immobilisations (construction) durant l'année civile 2011.

Produit intérieur brut aux prix courants, 2010 et 2011
 Canada, provinces et territoires
 Dollars chaînés de 2007 (en millions)

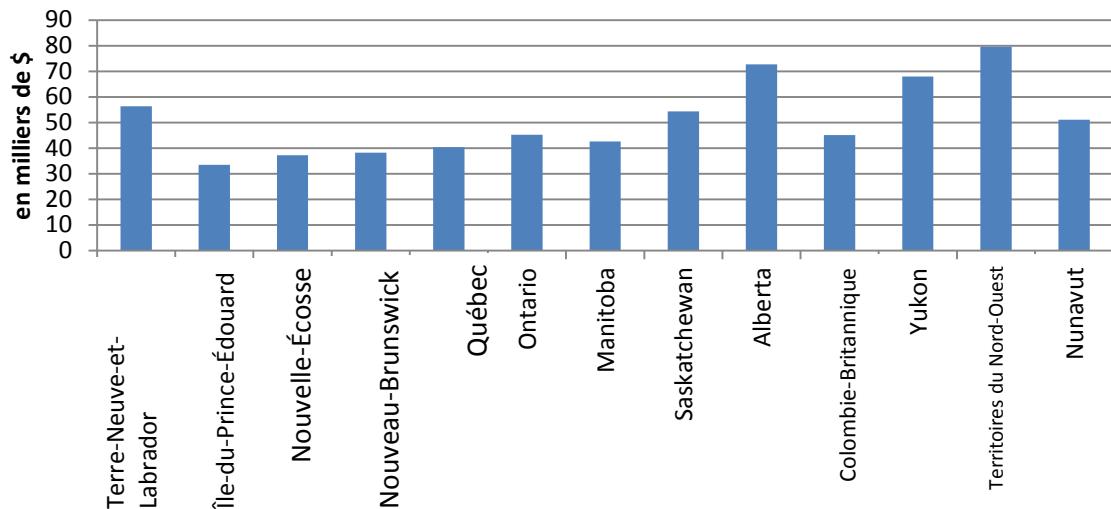
	2011	2010	Variation en pourcentage
Canada	1 628 295	1 587 558	2,6
Terre-Neuve-et-Labrador	28 912	28 058	3,0
Île-du-Prince-Édouard	4 876	4 800	1,6
Nouvelle-Écosse	35 424	35 243	0,5
Nouveau-Brunswick	28 922	28 928	0,0
Québec	322 690	316 724	1,9
Ontario	605 180	594 319	1,8
Manitoba	53 370	52 319	2,0
Saskatchewan	57 536	54 854	4,9
Alberta	274 717	261 457	5,1
Colombie-Britannique	206 180	200 550	2,8
Yukon	2 407	2 260	6,5
Territoires du Nord-Ouest	3 521	3 711	-5,1
Nunavut	1 716	1 640	4,6

Source : Statistique Canada

Préparé par le Bureau de la statistique des TNO

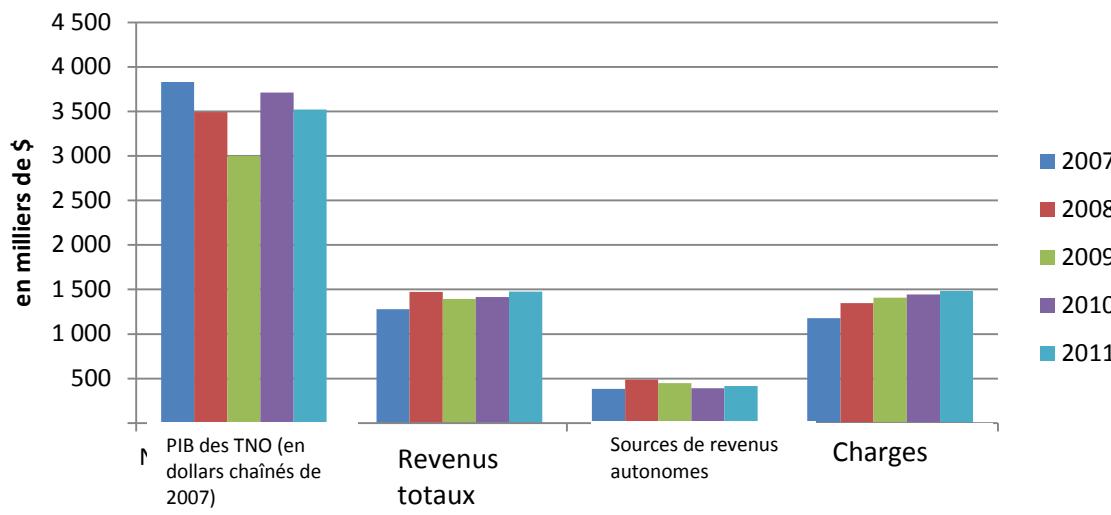
Remarque :

1. Puisque les dollars chaînés ne s'additionnent pas, le total des données n'est pas comptabilisé.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (suite)
PIB des provinces et des territoires par habitant en 2011


Selon les estimations des populations de 2011 établies par Statistique Canada au 1^{er} juillet 2012.

Les TNO présentent le PIB par habitant le plus élevé au Canada, ce qui constitue un indicateur de taille dans l'analyse des statistiques relatives aux PIB. Cela indique que malgré le fait que la population des TNO soit relativement petite, l'économie ténoise est relativement plus vaste que celle d'autres provinces et territoires.

Comparaison des PIB de 2007 à 2011


* Le PIB des TNO est calculé en fonction de l'année civile, alors que les autres données sont celles établies en date du 31 mars, soit à la fin des exercices. Les données du PIB des TNO de 2011 ont été utilisées pour illustrer la situation de

l'exercice 2012. Le revenu net de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest et les recouvrements font partie des sources de revenus autonomes du GTNO.

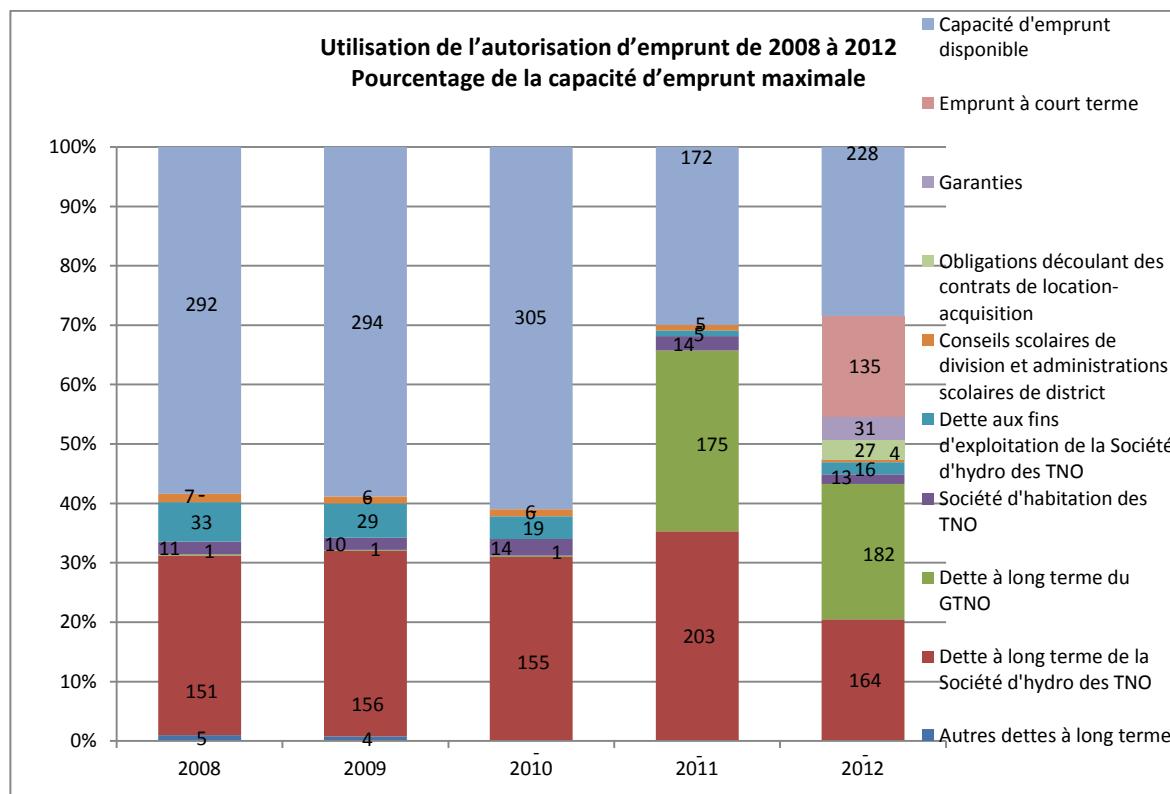
LIMITES D'EMPRUNT À LONG TERME

En avril 2010, conformément au paragraphe 20(2) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, le gouvernement du Canada a augmenté provisoirement la limite d'emprunt du GTNO, la faisant passer de 500 à 575 millions de dollars. Le 8 mars 2012, le gouvernement du Canada a augmenté de manière permanente la limite d'emprunt du GTNO à 800 millions de dollars. Une portion de l'augmentation de 225 millions de dollars visait à compenser les éléments qui étaient auparavant exclus de la définition d'emprunt aux fins de la limite (par exemple, les contrats de location-acquisition doivent maintenant être inclus).

Les pressions découlant de l'état général de l'économie et du désir du GTNO de combler les déficits en matière d'infrastructures aux Territoires du Nord-Ouest ont accéléré les négociations du GTNO pour augmenter la limite d'emprunt à long terme autorisée auprès du gouvernement du Canada. La nouvelle limite d'emprunt mentionnée dans le paragraphe ci-dessus était nécessaire pour soutenir la planification à long terme des Territoires du Nord-Ouest.

L'emprunt consolidé, aux fins de la limite d'emprunt, comprend les dettes de toutes les entités gouvernementales consolidées. Cependant, bien qu'ils fassent partie des calculs liés à l'autorisation, les emprunts de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest sont remboursés au moyen des revenus générés par cette organisation, de sorte que le GTNO n'est pas tenu de financer les remboursements de capital et d'intérêt qui s'y rattachent.

En 2011, la dette associée au pont de Deh Cho a été prise en charge par le GTNO. La dette à long terme du GTNO a dû être prise en compte dans le calcul de la limite d'emprunt.



En 2005, le GTNO a adopté une *politique de responsabilité financière* afin d'orienter les décisions futures relatives aux emprunts et d'accroître sa flexibilité quant à la planification de ses besoins futurs en matière d'infrastructure. Il n'y a actuellement aucun plan visant à augmenter l'endettement puisque le plan d'immobilisations en vigueur concerne uniquement des projets qui seront entièrement financés par les revenus du GTNO. Toutefois, la notation Aa1 que le GTNO a obtenue de Moody's Investors Service s'inscrit dans sa stratégie de gestion budgétaire du fait qu'elle pourrait avoir une incidence sur les décisions si le GTNO envisageait de contracter une dette.

Le GTNO doit accroître sensiblement ses investissements en infrastructure. Pour garantir sa viabilité financière à long terme tout en ayant la capacité d'investir les fonds nécessaires pour répondre aux besoins en infrastructure hautement prioritaires, le GTNO a élaboré une *politique de responsabilité financière*. En vertu de cette politique, une démarche permanente est établie pour le financement des investissements en infrastructure du GTNO. De tels investissements annuels doivent être financés dans une proportion minimale de 50 % par la trésorerie générée par les activités. Au maximum 50 % des investissements en infrastructure annuels peuvent être financés par des fonds empruntés et les paiements annuels du service de la dette (capital et intérêts) ne doivent pas dépasser 5 % des revenus totaux. Le GTNO est ainsi tenu de planifier, de prévoir au budget et de réaliser, de façon constante, des excédents de fonctionnements suffisants pour financer 50 % des dépenses en immobilisations et assumer le service de la dette sur les sommes empruntées.

La politique responsabilise le GTNO à l'égard de son niveau d'emprunt en établissant des critères de rendement en matière de gestion de la dette qui visent à garantir que la dette totale du GTNO ne dépasse pas la capacité de celui-ci à la rembourser au fur et à mesure qu'elle devient exigible.

Les critères de gestion de la dette sont les suivants :

Ratio de la dette aux revenus du gouvernement

- i) D'un exercice à l'autre, le ratio de la dette totale du GTNO, à l'exclusion de la dette garantie, en proportion des revenus non consolidés doit se situer, par rapport aux provinces, dans les quatre moins élevés.

Ce ratio est un indicateur de l'augmentation de la dette en proportion de l'augmentation des revenus. Des ratios décroissants indiquent, favorablement, que le rythme d'augmentation des revenus est plus rapide que le rythme d'augmentation de la dette.

Ratio de la dette par habitant

- ii) D'un exercice à l'autre, le ratio de la dette totale par habitant doit se situer, par rapport aux provinces, dans les cinq moins élevés.

Ce ratio est un indicateur du fardeau de la dette, par habitant. Des ratios décroissants indiquent, favorablement, que le fardeau de la dette s'allège.

Coût du service de la dette (intérêts) en proportion des revenus, exprimé en pourcentage

- iii) D'un exercice à l'autre, le coût du service de la dette du GTNO, à l'exclusion des sommes versées par les organismes publics, exprimé en pourcentage des revenus non consolidés, doit se situer, par rapport aux provinces, dans les quatre moins élevés.

Ce ratio est un indicateur de la mesure dans laquelle les revenus du GTNO sont affectés aux frais de la dette au lieu de servir à la prestation des programmes et des services ou à la réduction des impôts.

Paiements pour le service de la dette en proportion des revenus, exprimés en pourcentage

- iv) D'un exercice à l'autre, les paiements relatifs à la dette du GTNO, à l'exclusion des sommes versées pour le service de la dette des organismes publics, exprimés en pourcentage des revenus non consolidés, ne doivent pas dépasser 5 % des revenus.

Ce ratio est un indicateur de la mesure dans laquelle les revenus du GTNO sont affectés aux frais de la dette et au remboursement de celle-ci au lieu de servir à la prestation des programmes et des services ou à la réduction des impôts.

Paiements pour le service de la dette, exprimés en pourcentage de la moyenne mobile du PIB sur une période de trois exercices

- v) En raison de la volatilité du PIB que connaissent les TNO, une moyenne mobile du PIB sur une période de trois exercices doit être utilisée.

D'un exercice à l'autre, les paiements pour le service de la dette, à l'exclusion de la dette des organismes publics, exprimés en pourcentage de la moyenne mobile du PIB sur une période de trois exercices, doivent se situer, par rapport aux paiements pour le service de la dette des provinces, dans les quatre moins élevés.

Ce ratio est un indicateur de la croissance de la dette en proportion de la croissance de l'économie. Dans une situation idéale, la croissance de l'économie sera plus rapide que la croissance de la dette publique. Un ratio décroissant reflète une amélioration constante de la situation financière.

Dette nette par habitant

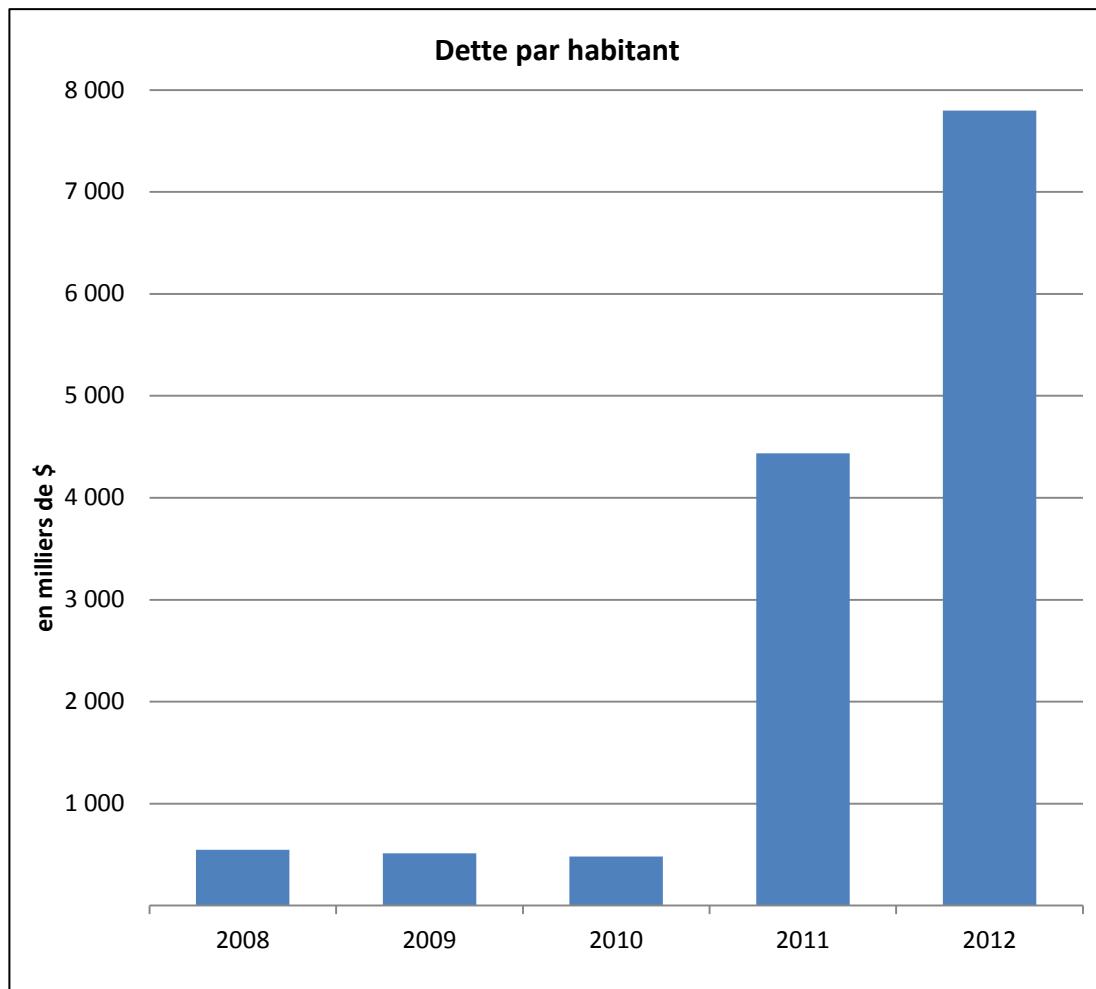
- vi) D'un exercice à l'autre, la dette nette non consolidée par habitant doit se situer, par rapport aux provinces, dans les cinq moins élevées.

Ce ratio est un indicateur de l'excédent des passifs sur les actifs financiers.

La politique d'emprunt du GTNO ainsi que les critères de mesure du rendement en matière de gestion de la dette seront examinés et mis à jour une fois par année. Les rapports annuels sont déposés à l'Assemblée législative.

DETTE PAR HABITANT

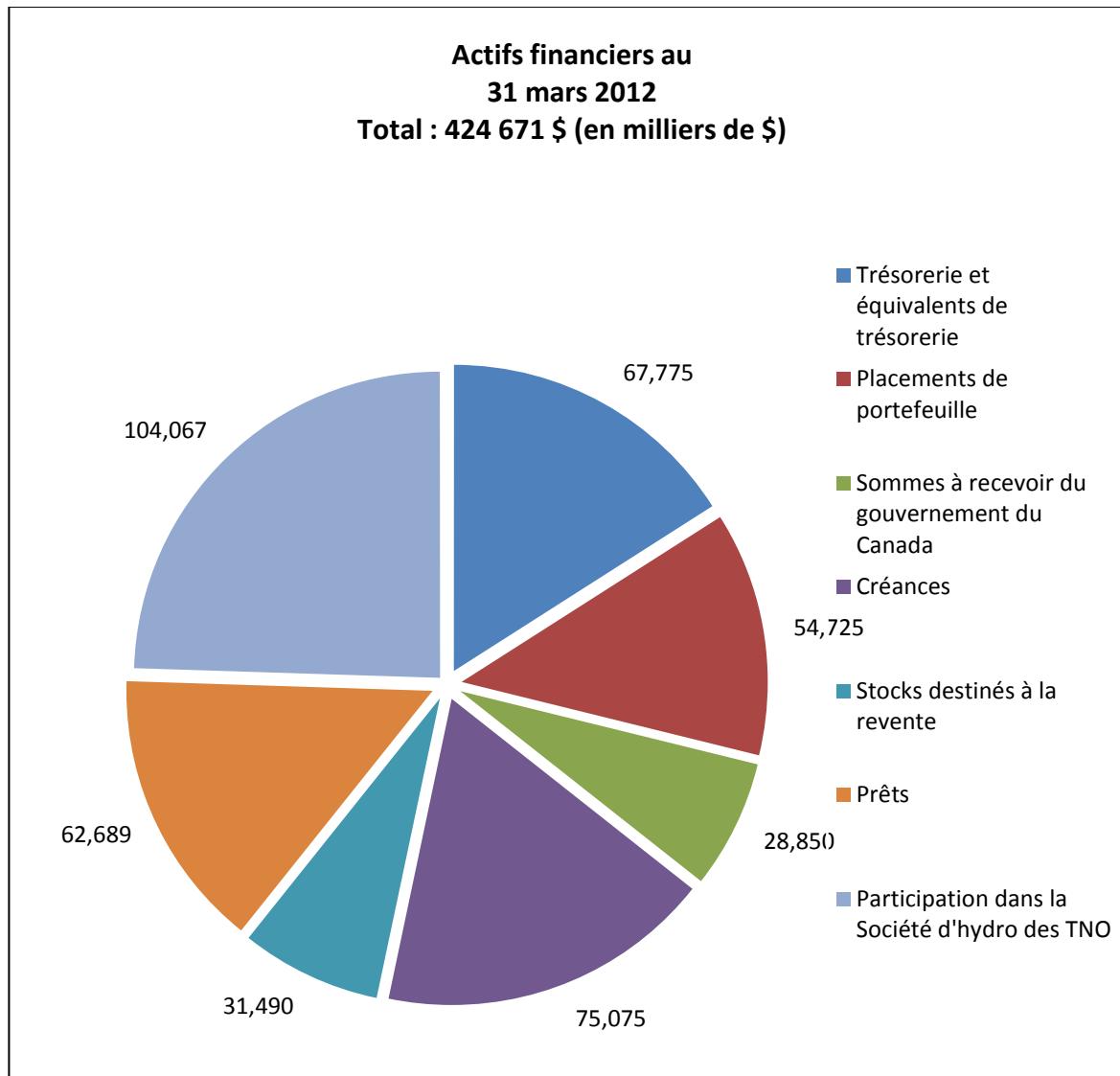
Le graphique qui suit illustre la dette par habitant en ce qui concerne l'ensemble de la dette dont est directement responsable le GTNO. Cette dette comprend les emprunts à court terme et à long terme, mais exclut les emprunts du Fonds de développement des perspectives économiques des TNO et de la Société d'hydro des TNO. Au 31 mars 2012, la dette à long terme était de 198,1 millions de dollars (324,7 millions en 2011), et comprenait des emprunts à court terme de 135 millions de dollars.



Les montants par habitant pour les exercices de 2012 et de 2011 sont établis en fonction des prévisions démographiques de 2011 de Statistique Canada, au 1^{er} juillet 2012.

Comme mentionné à la section précédente, le GTNO a pris en charge la dette liée au pont de Deh Cho, le 1^{er} avril 2010. Cette dette a augmenté considérablement le niveau d'endettement de l'exercice 2011 et des exercices ultérieurs. En outre, le GTNO a dû contracter un emprunt à court terme considérable, qui se chiffrait à la fin de l'exercice 2012 à 134 millions de dollars. Bien que cette dette ait été remboursée peu de temps après la fin de l'exercice, elle a entraîné une hausse significative de la dette par habitant.

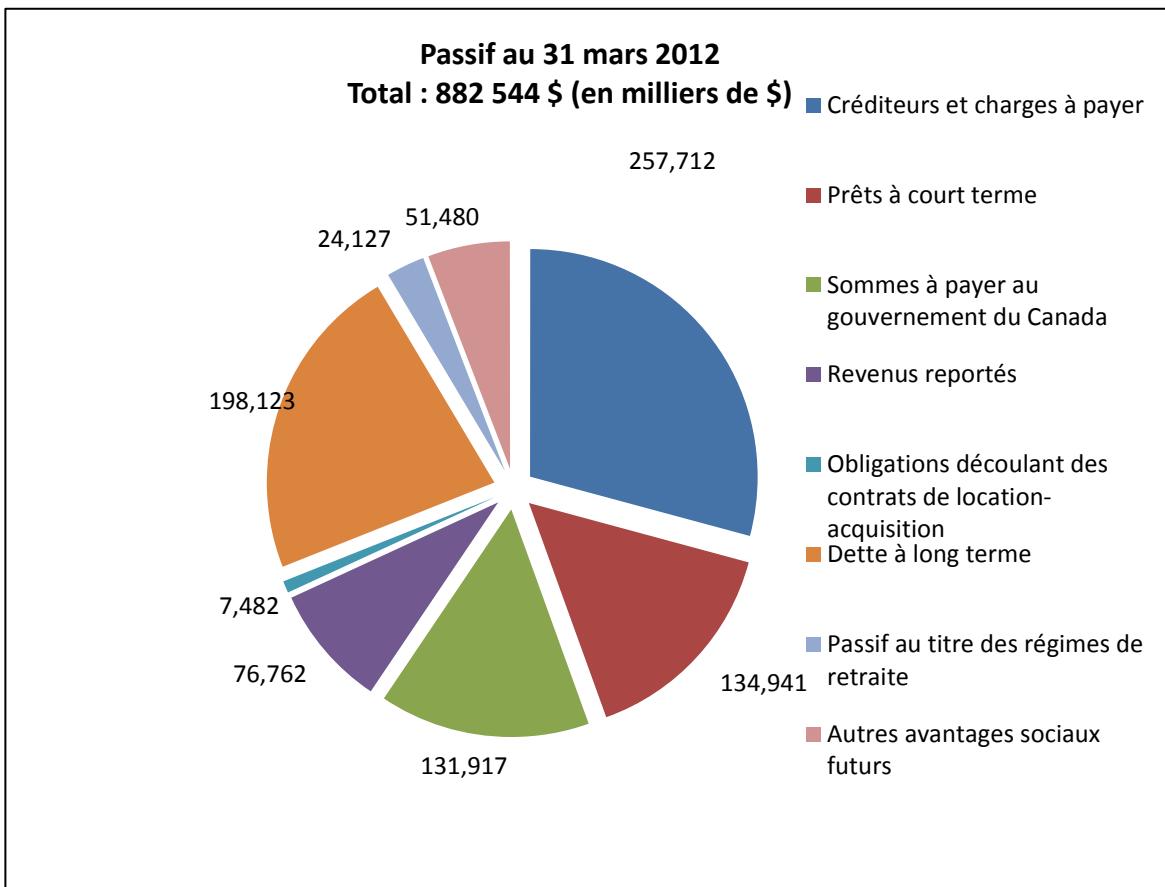
SITUATION FINANCIÈRE



Le graphique ci-dessus montre la composition des actifs financiers du gouvernement.

Les actifs financiers du GTNO sont constitués d'environ 16 % de trésorerie. Les autres actifs financiers, allant de placements à relativement court terme et de stocks destinés à la revente à des prêts à plus long terme, deviennent convertibles en trésorerie au fil du temps. La valeur de la participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest n'est pas disponible « à la vente » et, à ce titre, ne peut servir à acquitter le passif du GTNO dans un avenir relativement proche. Avec le temps, le solde des actifs financiers contribuera à la capacité du GTNO de s'acquitter de son passif, comme cela est décrit à la page suivante. L'écart significatif entre les actifs financiers et les passifs du GTNO indique qu'il devra utiliser certains de ses produits futurs afin de respecter ses obligations.

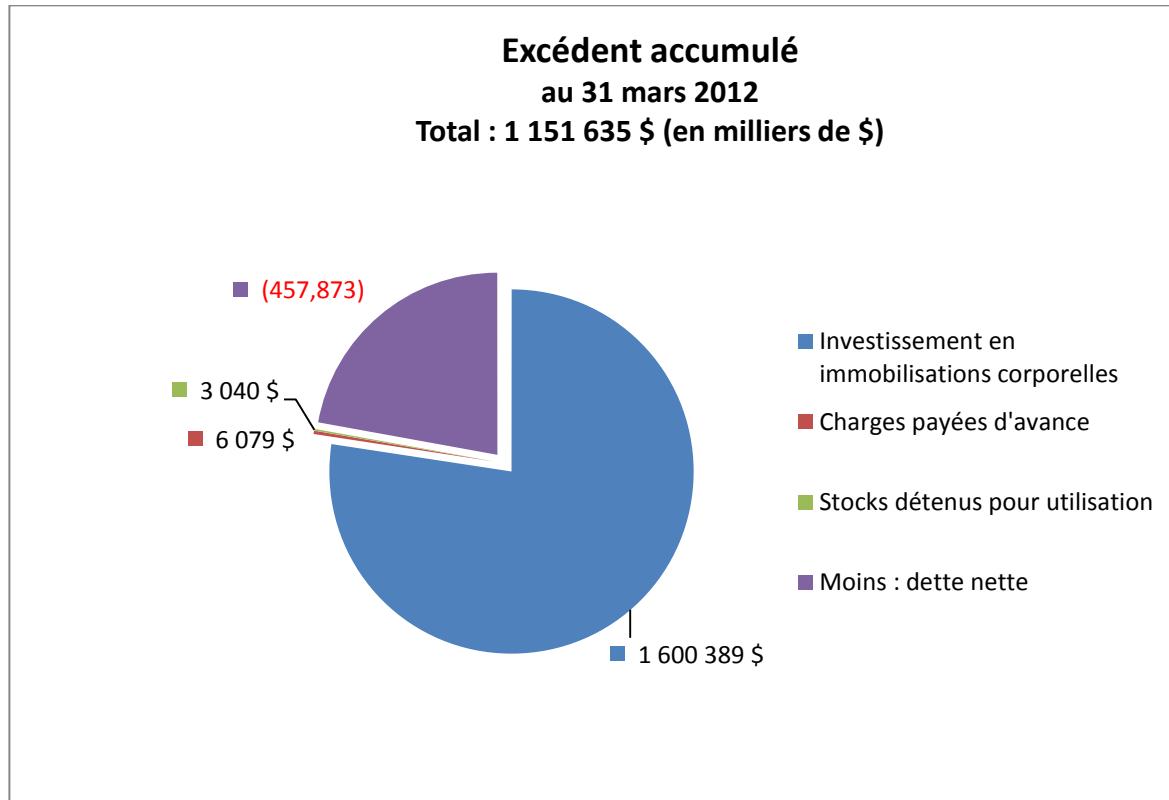
SITUATION FINANCIÈRE (suite)



Le graphique ci-dessus montre la composition du passif du gouvernement.

Le GTNO détient actuellement environ 425 millions de dollars en actifs financiers pour s'acquitter de son passif, qui s'élève à approximativement 883 millions de dollars. Une bonne partie du passif n'est pas exigible à court terme. Ce passif sera acquitté ultérieurement au moyen d'une combinaison d'actifs financiers à plus long terme – qui généreront de la trésorerie à une date ultérieure – et de trésorerie ou de créances qui seront générées dans le cadre des activités normales du GTNO, ainsi que de revenus générés ultérieurement.

SITUATION FINANCIÈRE (suite)



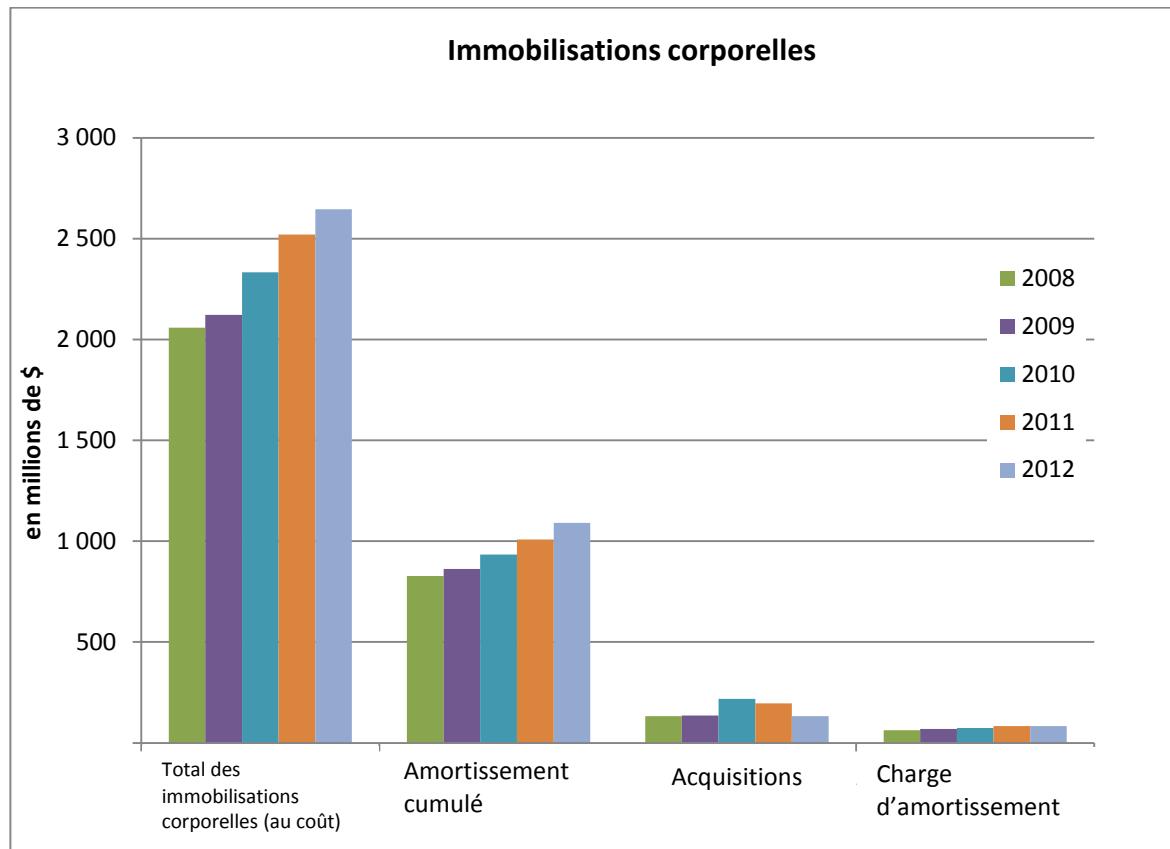
Le GTNO est dans une situation de dette nette (illustrée ci-dessus en montant négatif). Le montant correspondant est retranché de l'investissement en actifs non financiers accumulés du GTNO (immobilisations corporelles, charges payées d'avance, stocks détenus pour utilisation), ce qui crée l'excédent accumulé à la fin de l'exercice. Un indicateur important de la flexibilité d'un gouvernement est le niveau d'actifs financiers qui lui permet de satisfaire à ses obligations actuelles et futures et d'absorber tout déficit annuel prévu sans devoir passer par une situation de déficit accumulé.

Une situation de dette nette ou de ressources financières nettes n'indique pas nécessairement le montant de trésorerie disponible. Il s'agit plutôt d'un moyen de savoir si les sources de trésorerie permettront ou non de satisfaire aux obligations actuelles ou futures.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent des actifs qui ont été acquis directement par le GTNO et des actifs qui ont été apportés, en tout ou en partie, par le gouvernement du Canada ou des tiers.

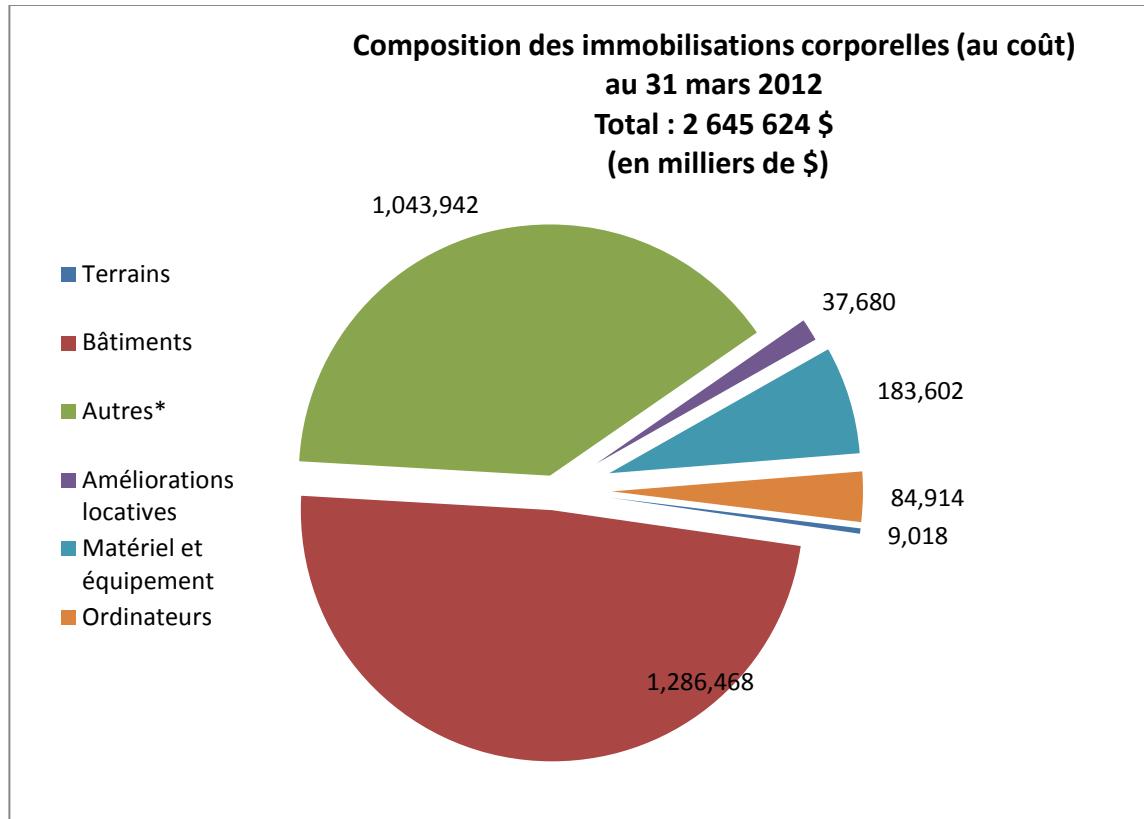
Le GTNO comptabilise ses immobilisations corporelles à titre d'actifs non financiers à l'état de sa situation financière inclus dans les Comptes publics. En vertu de cette politique, les actifs évalués à 50 000 \$ et plus sont capitalisés, puis passés en charges sous forme d'amortissement, sur leur durée de vie moyenne utile, dans l'état des résultats des Comptes publics.



Les immobilisations corporelles (au coût) ne comprennent pas d'ajustements pour toute contribution potentiellement versée pour compenser leur coût. Pour de plus amples renseignements concernant les immobilisations corporelles, veuillez consulter le tableau A des états financiers consolidés à la section I des Comptes publics.

Le GTNO planifie ses dépenses en immobilisations de manière à permettre le remplacement ou l'amélioration des immobilisations corporelles existantes en temps opportun et dans le respect de l'orientation, des priorités et de la stratégie budgétaire du GTNO. Les investissements dans les immobilisations corporelles visent avant tout à répondre aux priorités en matière de santé et de sécurité des Ténois, à prolonger la durée de vie utile des actifs existants et à assurer la croissance des programmes.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)



* Comprend les routes, les ponts, les pistes d'atterrissement, les aires de trafic, les aqueducs et les égouts.

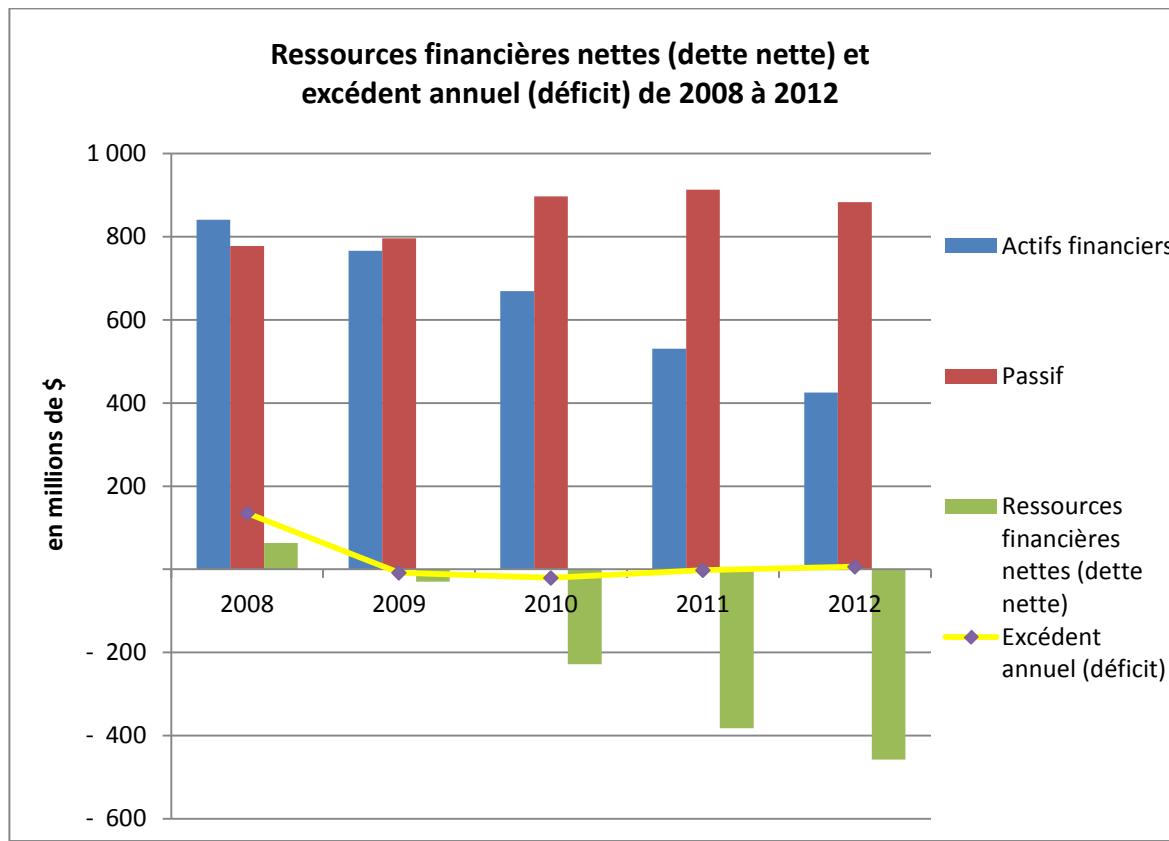
À l'heure actuelle, les investissements en immobilisations corporelles du GTNO représentent de 50 % à 60 % des besoins prévus en investissement aux fins du remplacement et de la croissance. Au cours de l'exercice 2012, le GTNO a consacré 185 millions de dollars (292 millions en 2011) à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles.

EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL ET RESSOURCES FINANCIÈRES NETTES (DETTE NETTE)

Les ressources financières nettes sont les ressources financières qui restent une fois que le montant total du passif du GTNO en a été déduit. Quand le passif est supérieur à la somme des actifs financiers, nous sommes en présence d'une dette nette. Le GTNO est dans une situation de dette nette, c'est-à-dire qu'à la fin de l'exercice, son passif est supérieur à ses actifs financiers. Au cours des derniers exercices, les ressources financières nettes (la dette nette) du GTNO ont fluctué parallèlement à l'excédent de l'exercice, comme le montre le graphique ci-dessous.

Durant l'exercice 2012, la dette nette a continué d'augmenter, en partie du fait d'investissements importants et continus dans les infrastructures (voir la page précédente). Les montants dépensés en immobilisations corporelles entraînent une diminution équivalente de la trésorerie et des autres actifs financiers utilisés pour effectuer de tels investissements, ce qui se traduit par une augmentation de la dette nette.

Le graphique ci-dessous expose les ressources financières nettes (la dette nette) et l'excédent annuel (déficit) du GTNO pour chacun des cinq derniers exercices.

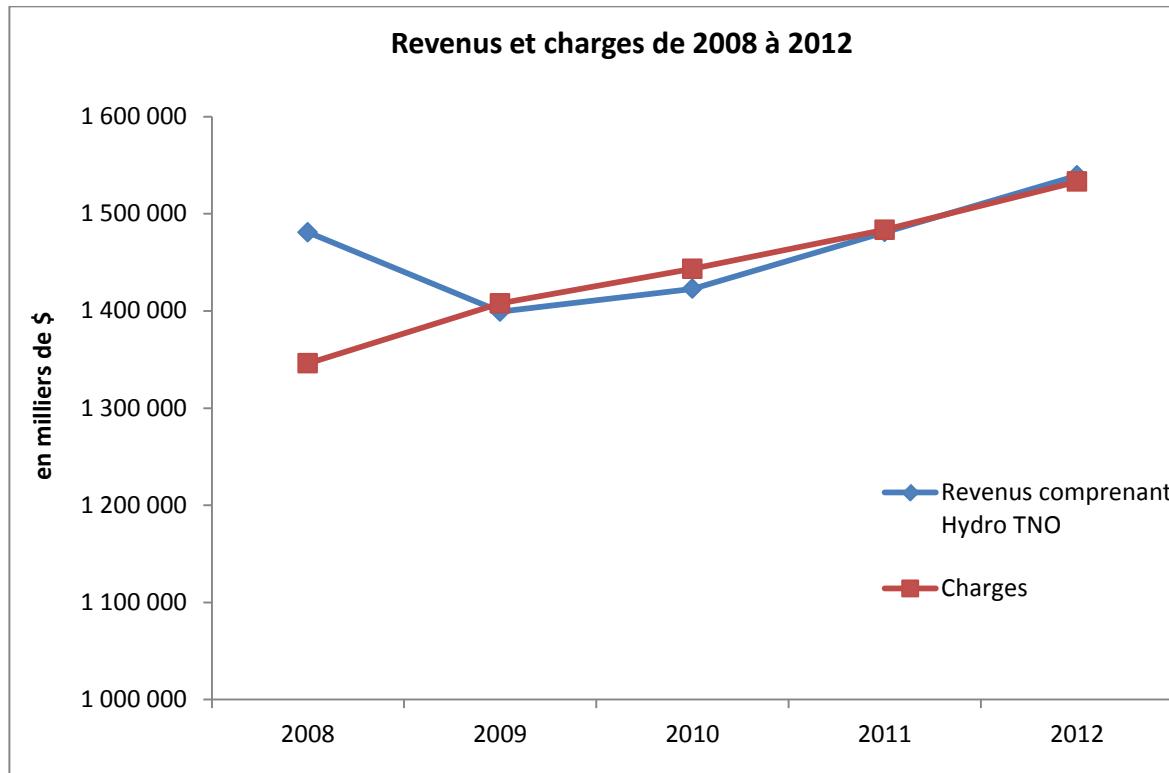


Les ressources financières nettes (la dette nette) constituent un bon indicateur de la capacité du GTNO de s'acquitter de ses obligations financières courantes.

À court terme, le GTNO pourrait devoir s'endetter pour financer ses immobilisations corporelles, ce qui se répercutera sur sa situation financière nette. Avec un si grand nombre de variables à prendre en compte dans le calcul de la situation financière nette du GTNO, il est impossible de

prévoir une augmentation ou une diminution de la dette nette sans effectuer une analyse approfondie. Les ressources financières nettes (ou la dette nette) subissent toujours les contrecoups des variations énormes des revenus et des charges. La dette à long terme et la dette nette du GTNO augmenteront si les revenus ne progressent pas au moins au même rythme que le coût des activités du GTNO.

REVENUS ET CHARGES



* Les revenus illustrés ci-dessus comprennent les recouvrements des charges d'exercices antérieurs et les bénéfices nets de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest.

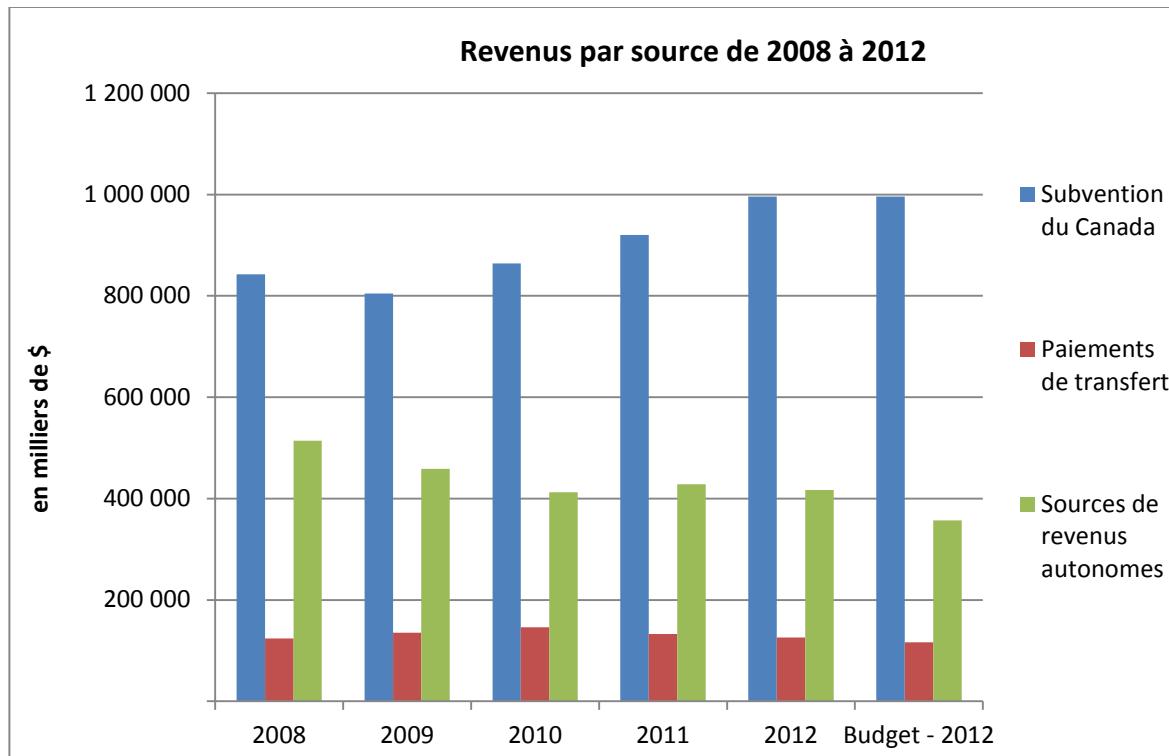
Le GTNO finance ses programmes et ses services gouvernementaux par l'entremise d'une combinaison de transferts du gouvernement fédéral et de sources de revenus autonomes. Divers indicateurs d'importance sont surveillés de façon continue afin d'évaluer la viabilité à long terme du niveau actuel des services. Parmi ces indicateurs, mentionnons :

- les taux de croissance des revenus et des charges;
- l'évolution du ratio de la dette nette;
- les effets des événements ponctuels (ou extraordinaires).

Le principal facteur contribuant à l'imprévisibilité des revenus par rapport aux charges, peu importe l'exercice, est la volatilité des impôts sur les bénéfices des sociétés. Depuis le 1^{er} avril 2007, la subvention du gouvernement du Canada est calculée en fonction d'une moyenne pondérée égale mobile de données de trois exercices qui est décalée de deux ans. Par conséquent, les modifications apportées aux variables sous-jacentes, telles que l'impôt des sociétés, n'entraînent pas de conséquences correspondantes (à la hausse ou à la baisse) pour la subvention du gouvernement du Canada jusqu'aux deuxième, troisième et quatrième exercices suivant l'exercice

pendant lequel la modification a été apportée à la donnée en question. Par exemple, si l'impôt sur le revenu des sociétés était anormalement bas au cours d'un exercice, toute augmentation de la subvention du gouvernement du Canada qui en découle serait reçue sous la forme de versements, correspondant à un tiers de la somme manquante, à chacun des trois exercices suivants.

REVENUS PAR SOURCE



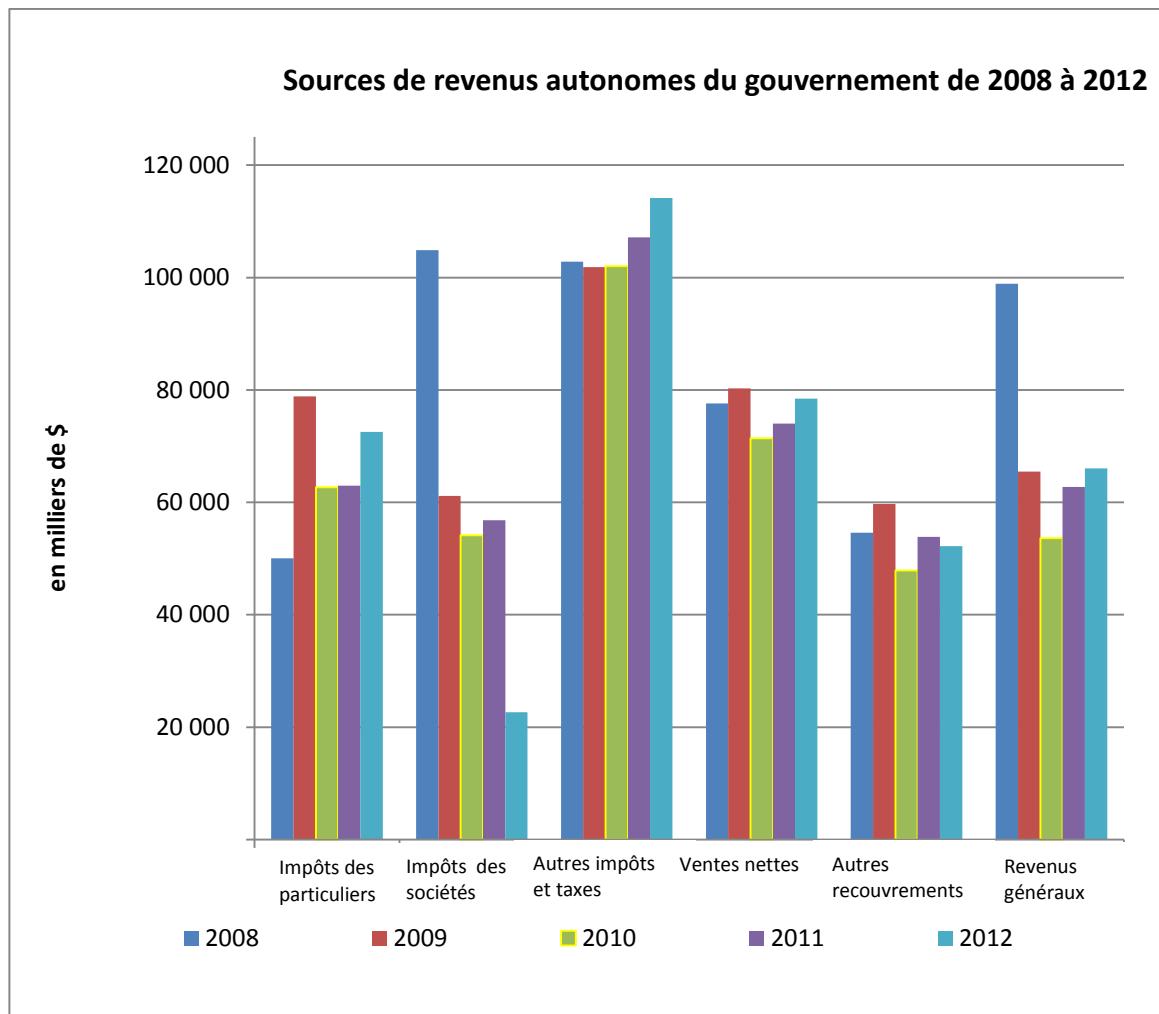
* Les sources de revenus autonomes comprennent les recouvrements des charges d'exercices antérieurs et les bénéfices nets de la Société d'hydro des TNO.

Depuis 2007, année de l'entrée en vigueur de la structure de financement actuelle, les revenus du GTNO tirés de la subvention versée par le gouvernement du Canada et fondée sur la formule de financement des territoires ont augmenté légèrement, passant de 59 % à 62 % des revenus totaux. La subvention versée par le gouvernement du Canada est calculée chaque année au moyen d'une formule, selon laquelle la subvention accordée aux TNO est égale à la différence entre sa base de dépenses brutes (besoins de fonds) et une mesure de capacité de revenu que l'on appelle « revenus admissibles ».

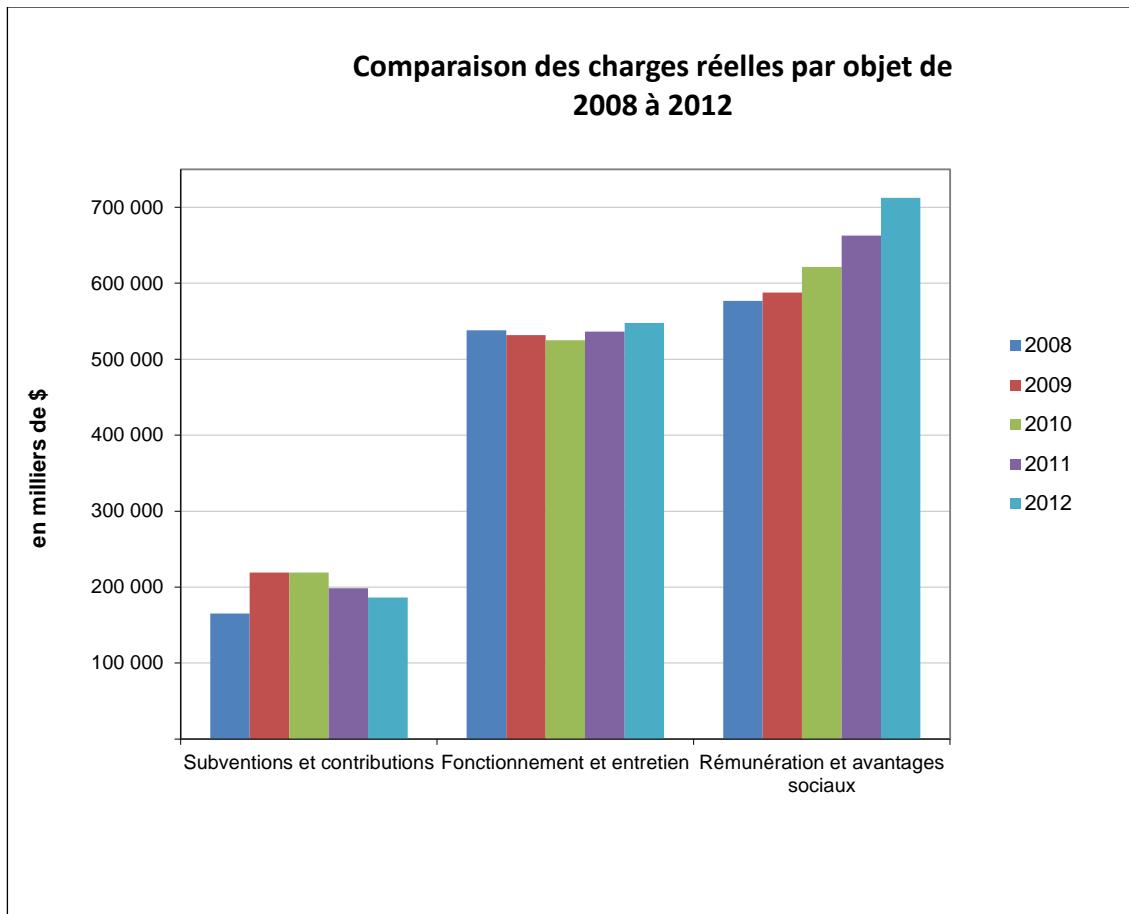
Les principales sources de revenus autonomes du GTNO, notamment les impôts des sociétés et des particuliers, les taxes sur le tabac, les carburants et les combustibles et les cotisations sociales, sont demeurées stables, représentant environ 30 % des revenus totaux. Les autres revenus provenant des paiements de transfert représentent environ 9 % des revenus totaux. Bien que les TNO disposent d'une vaste réserve de ressources non renouvelables, le GTNO n'obtient, pour le moment, aucune part des revenus produits par ces ressources (par exemple au moyen de redevances). Des négociations tripartites sont en cours et visent à établir un partage de ces revenus entre le gouvernement du Canada, le GTNO et les gouvernements autochtones des Territoires du Nord-Ouest.

REVENUS PAR SOURCE (suite)

À l'exception des revenus d'impôts sur les bénéfices des sociétés, les autres revenus générés par le GTNO ont été généralement uniformes au fil du temps. Les revenus d'impôts des sociétés sont tributaires d'un petit bassin de contribuables importants qui rendent ce revenu volatile. Le gouvernement du Canada fonde ses estimations d'impôts des sociétés sur les plus récentes données fiscales réelles disponibles des exercices antérieurs (par exemple, les avis de cotisation de 2008 ont servi à établir les estimations de 2010).



CHARGES PAR OBJET



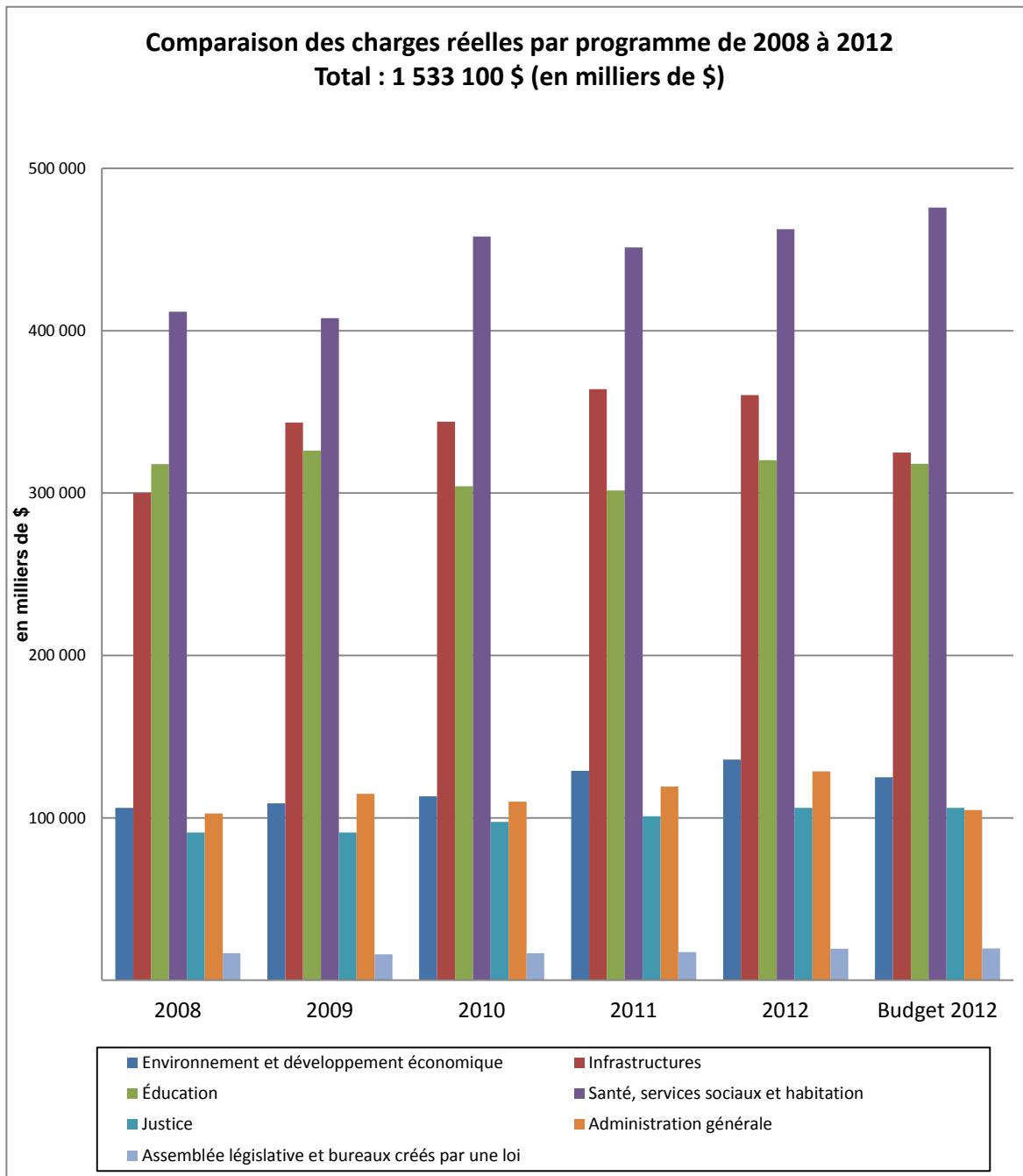
Le graphique ci-dessus nous informe sur les activités de fonctionnement consolidées du GTNO. Les montants qui sont comptabilisés à titre de subventions et contributions versées par le GTNO à divers conseils et organismes et qui sont présentés de façon consolidée dans la section I des Comptes publics figurent dans les catégories « fonctionnement et entretien » et « rémunération et avantages sociaux » afin de mieux refléter la nature des types de charges finales qui en découlent. Ce classement ne modifie en rien la façon dont sont financés les organismes touchés, étant donné que bon nombre des programmes sociaux et éducatifs sont financés par voie de contributions. De nombreux éléments des ententes de financement avec les conseils et les organismes touchés se rapportent directement à des coûts fixes engagés par les bénéficiaires et, en sa qualité de principal (ou unique) bailleur de fonds, le GTNO ne peut modifier ces ententes sans que cela ait des répercussions sur les extrants des conseils et des organismes. Dans la section II des Comptes publics, il est possible de constater qu'environ 51 % des charges totales du GTNO prennent la forme de subventions et de contributions à des tiers.

Les engagements découlant de la location et les autres engagements communiqués dans les notes afférentes aux états financiers consolidés (à la section I des Comptes publics) sont aussi des coûts fixes à long terme sur lesquels on ne peut exercer de pouvoir discrétionnaire à court terme.

Le GTNO est, par ailleurs, vulnérable à l'inflation, car ce dernier facteur revêt une grande importance au moment de négocier les taux de rémunération et les avantages sociaux. Non

seulement les salaires versés directement par le GTNO sont touchés par l'inflation, mais la charge salariale constitue un facteur important dans le calcul du montant des subventions et des contributions accordées à des tiers, que ces derniers soient consolidés ou non dans les Comptes publics.

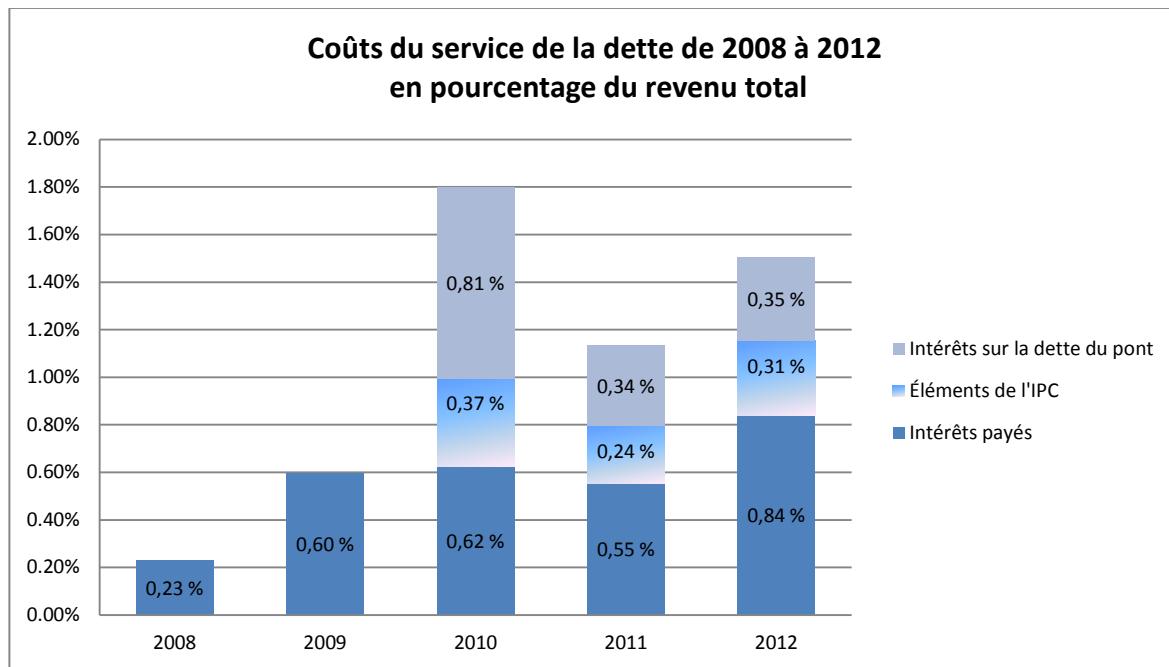
CHARGES PAR PROGRAMME



Le GTNO consacre la majeure partie de son budget aux programmes sociaux (éducation, santé, soutien aux administrations communautaires, justice et habitation), et le reste, aux infrastructures, aux ressources naturelles et au développement économique. Dans de nombreux cas, les nouveaux fonds requis pour améliorer un service doivent être puisés à même l'enveloppe déjà établie, au détriment d'autres besoins importants. Pour atteindre l'équilibre budgétaire, il faut non seulement contrôler les charges, mais également trouver la composition la plus efficace et efficiente des programmes.

COÛTS DU SERVICE DE LA DETTE

Comme le montre le graphique ci-dessous, le GTNO bénéficie de la situation enviable de n'avoir à consacrer que moins de 2 % de l'ensemble de ses revenus au service de sa dette totale, y compris les coûts de financement payés au service de la dette du pont de Deh Cho. Les coûts de financement comprennent les charges d'intérêts et un ajustement pour tenir compte de l'inflation calculée en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC). Les divers éléments rattachés au pont de Deh Cho sont présentés dans le graphique suivant.



La *politique de gestion responsable des finances* du GTNO exige que le pourcentage mentionné ci-dessus soit l'un des paramètres dont il faut rendre compte pour garantir que toute nouvelle dette assumée n'ait pas d'incidence sur la viabilité à long terme du GTNO. En vertu de cette politique, les paiements destinés au remboursement de la dette du GTNO ne doivent pas dépasser 5 % des revenus.

CONCLUSION

Comme nous l'avons mentionné à l'introduction, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a proposé que la santé financière d'un gouvernement soit mesurée en fonction de sa viabilité, de sa flexibilité et de sa vulnérabilité. Les indicateurs présentés dans les pages précédentes visaient à illustrer où se situe, dans ce contexte, la santé financière du GTNO. L'analyse réalisée nous amène à conclure ce qui suit :

Viabilité – À la fin de l'exercice 2011-2012, le GTNO avait une dette nette de 458 millions de dollars comparativement à la dette nette de 382 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. Cette détérioration de sa situation financière demeure surmontable étant donné que le flux des rentrées est de 1,5 milliard de dollars. La dette nette ne représente que 30,5 %, soit environ 16 semaines des revenus. Au 31 mars 2012, la dette à long terme du GTNO se chiffrait à 198,1 millions de dollars (à l'exclusion de la dette de la Société d'hydro des TNO et du Fonds de développement des perspectives économiques des TNO), ce qui représente 13,2 % des revenus du GTNO pour l'exercice et moins de 6 % du PIB.

Flexibilité – Il s'agit ici de la capacité du GTNO d'augmenter ses ressources financières. Les sources de revenus autonomes du GTNO sont passées de 28,9 % de ses revenus totaux en 2011 à 27,1 % en 2012, les revenus fiscaux étant la source principale de fluctuation. La majeure partie des revenus provient de la subvention versée par le gouvernement du Canada (selon la formule de financement des territoires). Le GTNO n'a pas accès aux redevances provenant de l'exploitation des ressources, étant donné que le gouvernement fédéral contrôle la totalité des ressources souterraines des TNO. Le GTNO et le gouvernement du Canada ont entamé des négociations concernant le transfert des responsabilités qui comprennent le partage des revenus tirés des ressources. Cependant, l'incidence financière et le délai avant l'obtention d'une entente définitive sont actuellement incertains. Le gouvernement fédéral a autorisé le GTNO à emprunter jusqu'à concurrence de 800 millions de dollars. Bien que cette limite soit actuellement loin d'être atteinte, une telle capacité d'emprunt représente seulement 52,2 % des charges de 2011-2012, soit 27 semaines d'activité.

La flexibilité du GTNO d'accroître ses ressources financières est actuellement limitée. Le manque d'accès aux revenus tirés des ressources combiné à la possibilité très faible, voire inexistante, d'augmenter les taxes et impôts et de demeurer compétitif par rapport aux autres provinces et territoires rendent improbable une augmentation importante de ses sources de revenus autonomes à court terme. La limite d'emprunt fixée par le gouvernement du Canada empêche le GTNO d'avoir recours à l'endettement pour augmenter ses ressources financières, une augmentation qui, dans le meilleur des cas, pourrait accroître la flexibilité à court terme.

Vulnérabilité – Cet élément permet de déterminer la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement hors de son contrôle ou de son influence. Pour évaluer la vulnérabilité du GTNO, il suffit d'examiner les sources limitées de revenus autonomes du gouvernement et la volatilité des impôts sur les bénéfices des sociétés et les revenus des particuliers. La formule qui détermine le calcul du financement des territoires est inscrite dans la législation fédérale et restera en vigueur jusqu'au 31 mars 2014. Lors de la réunion des ministres des Finances de décembre 2011, le ministre fédéral des Finances s'est engagé à renouveler la formule de financement des territoires actuelle pour cinq ans, soit jusqu'à l'exercice 2018-2019.

En résumé, le GTNO fait montre de stabilité financière pour l'instant, mais sa flexibilité quant à la génération de nouveaux revenus est restreinte et il continue d'être très vulnérable face aux changements que peut apporter le gouvernement du Canada à l'égard de ses revenus futurs.
